



Les grands axes de notre programme pour 2017

11 janvier 2017

Plan

Une vision de l'avenir	3
Index	4
Vue générale de notre programme	5
Axe n° 1 - Une réforme des institutions pour faire de la politique autrement et remettre le citoyen au cœur du jeu démocratique	6
Axe n° 2 - Une transition écologique de l'ensemble des activités humaines pour assurer à nos descendants, face aux défis des ressources et du climat, une société stable et un avenir plus serein au sein d'un monde naturel préservé	9
Axe n° 3 - Au cœur du programme, la refonte de notre modèle social et économique avec le partage du temps de travail, le revenu citoyen et le combat contre l'affaiblissement des liens sociaux, l'exclusion, le travail précaire et le chômage de masse	15
Axe n° 4 - Une réforme fiscale pour accompagner la modernisation sociale, remettre équité et progressivité dans la fiscalité et rééquilibrer le budget de l'État et de la protection sociale	22
Axe n° 5 - Une nouvelle réglementation afin de démocratiser les entreprises et d'améliorer les rapports humains, de protéger les PME et de remettre le secteur financier au service de l'économie réelle	27
Axe n° 6 - Une régulation accrue des marchés financier et des banques, afin de remettre le secteur financier au service de l'économie réelle et de reprendre le contrôle politique de la monnaie	33
Axe n° 7 - L'engagement pour un monde apaisé, avec une nouvelle vision des relations internationales	38
Axe n° 8 - Une Europe des citoyens qui dépasse le cadre d'un simple marché commun	40
Axe n° 9 - Une politique de sécurité axée sur un ensemble d'actions de prévention, sur la réforme des moyens d'action de la justice, de la police et de l'administration pénitentiaire ainsi que sur la coopération européenne	43
Axe n° 10 - L'éducation et la scolarisation des enfants pour en faire des adultes responsables, autonomes et citoyens, leur ouverture à la culture, la formation tout au long de la vie pour que chacun puisse s'adapter à un monde en mouvement permanent	46
Axe n° 11 - Une meilleure démocratisation de la culture par une meilleure décentralisation, pour une plus grande implication des citoyens	51
Axe n° 12 - Une pratique accrue et facilitée des activités physiques et sportives pour stimuler le corps, le mental et la rencontre de l'autre	54
Axe n° 13 - La lutte sans relâche pour réduire les inégalités dans l'intérêt de tous, pour des raisons sociales, économiques, sécuritaires et sanitaires	57
Axe n° 14 - La mise en œuvre d'un droit réel à une bonne santé physique et mentale pour tous	59
Axe n° 15 - Une politique volontariste pour une société fraternelle et un "bien vivre ensemble"	61
Nous contacter	64

Une vision de l'avenir

Parce que l'état du monde l'exige, Nouvelle Donne propose une vision de l'avenir en rupture avec le système existant.

Il n'est pas question ici de refaire un constat des difficultés environnementales, sociales, économiques et sécuritaires qui envahissent nos écrans chaque jour, générant un sentiment de désastre et de gâchis qui submerge une part toujours croissante de nos concitoyens

Ce document propose au contraire notre projet, que nous avons voulu concret, pragmatique, audacieux, visionnaire et enthousiaste. Par ce projet, nous visons la mise en œuvre d'une société transformée qui assure au plus grand nombre les conditions idéales d'accomplissement personnel, de bien-être et de choix, dans la sphère privée comme dans la sphère professionnelle.

Nous nous sommes fixé la règle de toujours rechercher à faire passer l'intérêt général devant les intérêts particuliers et celle de considérer l'argent comme un moyen d'action et non comme une fin en soi. Notre réussite ne se mesurera pas à la croissance du PIB sur laquelle tous les regards de nos décideurs sont aujourd'hui braqués, mais plutôt à la valeur d'indicateurs de notre bien-être et de notre qualité de vie.

Notre programme vise, en défaisant un système à bout de souffle, à ériger une alternative rappelant au peuple français qu'il peut avoir confiance dans son avenir et qu'une société durable n'est possible qu'avec sa participation, et non sous l'emprise d'une dictature financière qui ne promeut qu'un modèle de plus en plus esclavagiste.

Certaines des mesures que nous proposons bouleverseront le cadre de référence de nombre de nos concitoyens. Il nous est apparu plus opportun de proposer à des électeurs aujourd'hui désespérés et désabusés une réforme globale et ambitieuse plutôt qu'un ensemble de réformettes parcellaires. Toute réforme parcellaire, aussi judicieuse et bien intentionnée soit-elle, ira forcément à l'encontre d'intérêts catégoriels et provoquera des résistances. Notre système social et fiscal est d'une redoutable complexité : si l'on bouge quelque chose d'un côté, on fait exploser autre chose d'un autre côté. Alors qu'une grande réforme globale suscitera, si ce n'est l'adhésion, au moins l'intérêt de tous.

Notre démarche s'appuie sur des valeurs fortes, sur des constats lucides et intègres, sur une ambition pour la société à la hauteur des enjeux, sur une volonté de fonder un système politique novateur, sur un état d'esprit constructif, sur une détermination citoyenne à toute épreuve et sur une perspective de progrès juste et judicieux. C'est la somme de ces atouts qui rend possible la reprise en main de l'avenir commun et la création de sens, de lien et d'espérance... pour sortir de l'impasse et raviver au cœur de tous une confiance dans un avenir enfin désirable et tangible ! ■

Index

	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5	Axe 6	Axe 7	Axe 8	Axe 9	Axe 10	Axe 11	Axe 12	Axe 13	Axe 14	Axe 15	
	•						•									Agriculture
			•		•											Banques
		•	•				•									Budget de l'Etat
		•														Chômage
	•						•									Climat
	•															Condition animale
										•						Culture
							•	•								Défense
•				•	•		•	•	•	•			•			Démocratie
•			•	•	•			•								Droit et justice
	•								•							Ecologie
	•															Energie
•				•					•	•	•				•	Enseignement et éducation
		•	•	•											•	Entreprises
		•			•		•									Europe
			•	•	•										•	Extrémismes
		•	•	•	•		•									Finance
		•	•	•	•		•									Fiscalité
															•	Fraternité
			•		•											Fraude fiscale
												•	•			Handicap
	•															Industrie
				•					•		•	•	•	•		Inégalités et discriminations
•						•	•	•			•				•	Institutions (françaises et européennes)
						•	•	•								International
															•	Laïcité
	•											•				Logement
					•											Monnaie
										•						Numérique
								•								Police
								•								Prisons
		•	•											•		Protection sociale
	•			•					•					•		Recherche
						•	•	•								Réfugiés
		•														Retraites
•		•			•							•	•			Revenu universel (citoyen)
		•									•		•			Santé
							•	•								Sécurité et criminalité
	•															Soutenabilité
											•				•	Sport
	•	•														Temps de travail
	•								•	•	•				•	Territoires
						•	•	•								Terrorisme
•																Transports
		•		•								•			•	Travail
										•					•	Vivre ensemble

Vue générale de notre programme

Un petit schéma valant mieux qu'un long discours, l'illustration que voici représente les quinze axes majeurs de nos propositions, regroupés en cinq domaines.



Transformation de notre société



1. Une réforme des institutions pour faire de la politique autrement et remettre le citoyen au cœur du jeu démocratique

Pourquoi

Nos institutions et notre démocratie ne fonctionnent pas correctement. Nous sommes face à une crise de la représentativité républicaine et à une rupture de confiance entre nos élus et leurs électeurs, en raison de comportements clientélistes et non garants de l'intérêt général, voire dans certains cas de l'utilisation de leur charge à des fins délictueuses. Ce constat est partagé par une majeure partie de la population qui, de ce fait, soit se détourne de la politique, soit est tentée par un vote contestataire de renouvellement de la représentation politique, quitte à ce que celle-ci soit extrémiste.

Autre constat, nos institutions ne permettent pas aux citoyens d'être formés à l'apprentissage de la vie publique et de participer pleinement à celle-ci. Il n'existe actuellement en France aucun espace public où les citoyens pourraient participer à la délibération sur des décisions qui les concernent directement. Un nombre croissant de jeunes se posent des questions existentielles fortes, nourries par le sentiment épuisant de ne pas avoir de prise sur leur avenir. Il devient essentiel de leur permettre de s'exprimer pleinement en tant que citoyens. Il est donc fondamental que les citoyens de tout âge et de toute catégorie sociale puissent reprendre la main sur leur vie, sur la politique.

Enfin, les caractéristiques de l'État de droit, dont doit se prévaloir tout régime politique garant des libertés publiques, sont abîmées par les pratiques politiques et institutionnelles actuelles. La séparation des pouvoirs est inaboutie, avec un pouvoir judiciaire encore sous influence du pouvoir exécutif, des dispositifs relatifs aux lanceurs d'alerte améliorables, ainsi que l'existence d'un lobbying auprès des élus peu encadré et influant malheureusement nombre de dispositions législatives, au détriment de l'intérêt général.

Comment

Résoudre la crise de représentativité républicaine

Cette action vise à redonner confiance aux électeurs dans leurs représentants et à permettre à moyen terme une baisse substantielle du taux d'abstention, croissant en France jusqu'à des taux susceptibles de remettre en question la légitimité même du système représentatif. A cet effet :

- **Nous mettrons en œuvre le non-cumul strict et la limitation du nombre de mandats** dans le temps : nous interdirons le cumul de mandats électifs quels qu'ils soient, et nous imposerons une limite de deux mandats successifs par fonction ; par ailleurs, la rémunération d'un mandat électif cumulée avec celle d'un emploi sera plafonnée.
- **Nous instaurerons pour les élus un régime salarial** en remplacement de leurs indemnités, exigeant une présence obligatoire à leur mandat et leur donnant droit à la formation continue ainsi qu'aux indemnités de chômage.
- **Nous renforcerons l'inéligibilité des élus en cas de délit** en lien avec leur fonction (inéligibilité à vie pour les élus condamnés pour corruption ou atteinte à la vie ou à l'intégrité de la personne).
- Nous instaurerons une culture de la parité pour **favoriser la représentativité des femmes** aux différents mandats électoraux mais aussi dans les institutions publiques.
- **Nous supprimerons les réserves parlementaires**, outil favorisant le clientélisme.
- **Nous proposerons un vote blanc** en mesure, à partir d'un certain seuil, d'invalidier une élection ; les candidats ou têtes de liste de l'élection invalidée seront éliminés pour la nouvelle élection.
- NOUS proposerons de tester le **remplacement du mode de scrutin majoritaire uninominal à deux tours par le mode de jugement majoritaire** utilisé fin 2016 par laprimaire.org avec plus de 30 000 votants, mode qui apporte une forte plus-value démocratique.

Pour une démocratie réelle

Cette action vise prioritairement à la préparation de chaque citoyen au contrôle de l'exercice du pouvoir par les élus, de façon à lui donner la compétence et la possibilité d'investir la vie publique, de délibérer et de décider pour son avenir.

Nous visons d'abord à dé-professionnaliser la fonction politique et à augmenter le contrôle et les décisions effectifs des citoyens. Pour cela :

- **Nous mettrons en place des référendums révocatoires d'initiative citoyenne** applicables à tout élu sur la base d'une évaluation de sa conduite des affaires publiques.
- **Nous convoquerons une assemblée constituante** ayant pour mandat d'élaborer le texte fondamental d'une Première démocratie durable.
- Pour renforcer la démocratisation des institutions françaises, **nous proposerons** notamment à cette Assemblée constituante **un Sénat paritaire**, rendu véritablement démocratique en remplaçant les sénateurs élus par des citoyens tirés au sort, ainsi qu'une réflexion sur un concept de citoyenneté complémentaire à celui de nationalité (sur lequel s'appuiera le revenu citoyen décrit à l'axe n° 3).
- **Au niveau communal, nous mettrons en place une délégation aux citoyens et aux associations d'utilité publique** compétentes sur les sujets portés à l'ordre du jour, avec un pouvoir de décision sur les sujets traités et sur les postes majeurs du budget municipal.
- **Nous permettrons des pétitions citoyennes** qui devront, à partir d'un certain seuil, obligatoirement être soumises au vote des assemblées. Ce dispositif concernera toutes les communes françaises, mais aussi toute assemblée délibérative sur le territoire français (parlement, conseils départementaux, conseils territoriaux). Par la suite, si l'assemblée délibérative est en accord avec la proposition, celle-ci sera adoptée et mise en œuvre.
- **Nous favoriserons l'éducation à la démocratie dès le plus jeune âge**, en privilégiant les débats de classe, en instaurant les espaces de parole et la participation commune aux évaluations pédagogiques.

Le renforcement de l'État de droit et l'abolition de privilèges

- **Nous procéderons à une réforme de la justice** afin qu'elle puisse être effectivement rendue pour et « au nom du peuple français », en la dotant de moyens adéquats à ses missions. Nous assurerons une véritable indépendance des magistrats du parquet. De manière générale, le pouvoir judiciaire bénéficiera d'une réelle indépendance et de prérogatives d'actions élargies sans obstacles du pouvoir exécutif.
- **Nous supprimerons la Cour de justice de la république**, dont les douze parlementaires et les trois magistrats la composant sont compétents pour juger les membres du gouvernement dans l'exercice de leur fonction, ce qui exempte ces derniers d'un passage devant les juridictions ordinaires. Nous mettrons tout en œuvre pour qu'un projet de loi constitutionnelle relatif à la responsabilité juridictionnelle du Président de la République et des membres du gouvernement soit adopté. Dans le même état d'esprit, nous abolirons l'immunité parlementaire.
- **Nous exigerons une transparence des activités de lobbying** auprès des élus de l'Assemblée nationale, en exigeant de rendre public tout rendez-vous avec des lobbyistes, ainsi que tout courrier ou mails reçu de ces derniers.
- **Nous renforcerons la protection des lanceurs d'alerte** en procédant à quelques ajouts à la loi Sapin 2 adoptée le 8 novembre 2016 (notamment l'introduction d'un effet rétroactif de la loi pour les lanceurs d'alerte emblématiques inquiétés avant son adoption et qui ne peuvent toujours pas en bénéficier).

- Nous inscrirons dans la loi la **redistribution à la société civile** (associations, coopératives, municipalités) **de biens confisqués**, sur le modèle italien, afin de rendre tangibles les avantages résultant du retour à la légalité.
- Nous inscrirons également dans la loi le principe de **prescription différée des infractions dissimulées**, afin de ménager un délai suffisant pour l'enquête et les poursuites relatives à ces infractions.
- **Nous renforcerons enfin le statut de la fonction publique territoriale**, de façon à garantir l'intérêt général, l'indépendance, l'autonomie et les valeurs républicaines au sein des collectivités territoriales. L'embauche de contractuels y sera contrôlée et le processus de sélection transparent.



2. Une transition écologique de l'ensemble des activités humaines pour assurer à nos descendants, face aux défis des ressources et du climat, une société stable et un avenir plus serein au sein d'un monde naturel préservé

Pourquoi

Que ce soit en matière d'usage des ressources naturelles (eau, sols, matières premières, matériaux stratégiques), de pollutions, de biodiversité ou de changements climatiques, les voyants passent au rouge les uns après les autres. Le système économique financiarisé dominant, basé sur une croissance perpétuelle et désormais mondialisé, implique la transgression des limites et l'intensification exponentielle de notre empreinte écologique, dans un monde désormais non soutenable, en équilibre instable sur une dette écologique inédite dans l'Histoire.

Alors que le temps de l'abondance généralisée fait place à celui des raréfactions, et que celui des pénuries se prépare, à l'heure où la dégradation environnementale atteint déjà le point de non-retour dans nombre d'endroits sur Terre et où l'emballage de la machine climatique est hors de contrôle, notre quête collective effrénée d'accumulation et l'obsession de nos élites pour des intérêts privés à court terme doivent cesser si nous voulons pouvoir vivre décemment ensemble dans les prochaines décennies et au-delà. Il nous est impératif de réorienter nos modes de vie, de production et de consommation, et de repenser notre rapport au vivant (à l'autre, y compris au non humain, qu'il soit ici où ailleurs) et notre relation à l'avenir.

Nous avons conçu un grand programme national de transition écologique, impliquant les acteurs de tous les secteurs économiques et proposant des évolutions qualitatives et quantitatives dans nos vies personnelles et dans nos activités collectives. L'objectif est bien de réinventer l'économie pour permettre au plus grand nombre un épanouissement raisonné, respectueux de l'intérêt général et de la nature, et viable sur le long terme. Notre ambition est de permettre un foisonnement de bonnes entreprises au sein des territoires et de promouvoir les pratiques compatibles avec une économie écologiquement et socialement durable, donnant naissance à une société plus authentique et moins vulnérable vis-à-vis des chocs qui se font de plus en plus probables à mesure qu'on diffère les prises de conscience.

De plus, notre société devra devenir moins prédatrice du monde naturel, par un allègement de la pression que l'humanité exerce sur le monde animal et une réinvention bienveillante du rapport que la société entretient avec les animaux.

En effet, nous nous trouvons aujourd'hui face à nos responsabilités de citoyens dans un contexte d'exploitation à la fois de plus en plus brutale pour les animaux et de plus en plus aliénante pour les travailleurs. La condition animale est un problème politique à part entière car c'est la préfiguration de notre propre condition. La violence avec laquelle nous traitons les animaux est le reflet de la société dans laquelle nous vivons. Le respect ou l'indifférence que nous leur réservons sont à l'image de ceux que nous accordons à nos semblables. Pour un avenir désirable et paisible, nous devons reconnaître notre responsabilité envers eux et ne plus différencier les causes en suivant une ligne de faille humain/non-humain abusive. Car entre la lutte pour la condition humaine et celle pour la condition animale, il y a un continuum de convictions. Quand on s'indigne et se mobilise face aux oppressions et aux souffrances, l'intégrité morale dicte d'incorporer à ses luttes tous les animaux.

Il s'agit pour nous de réinventer le rapport de l'homme à la nature et d'ouvrir la voie vers des logiques de production et de consommation à même d'alléger la pression que l'humanité exerce sur le monde animal. Loin de constituer un horizon austère, c'est au contraire une démarche d'émancipation, de cohérence et d'harmonie qui s'avère indispensable pour sortir de l'impasse où les dérives de l'anthropocentrisme, l'avidité de quelques-uns et l'esprit de démesure ont conduit l'ensemble du vivant.

Comment

Notre objectif prioritaire est une transition écologique transverse qui constitue un programme national d'avenir, ambitieux et stimulant, épine dorsale d'une transfor-

mation sociétale d'encore plus grande envergure : celle-ci met en avant la diminution des consommations de ressources et l'efficacité environnementale, ainsi que la décarbonisation de l'économie par la sortie accélérée des énergies fossiles et la mutation du modèle agricole.

Cela impose de grands changements dans les principaux secteurs d'activité et de consommation.

▪ **En matière d'agriculture**

Nous transformerons le mode de production dit « conventionnel » (industriel, ultramécanisé, monocultural, pauvre en emplois agricoles, perfusé avec des intrants phytosanitaires malsains et énergivores, intégralement pétro-dépendant, polluant et reposant sur des schémas de production simplistes et obsolètes), pour le faire évoluer vers des modèles intelligents et durables, productifs, régénérateurs des sols, des écosystèmes et du tissu culturel et humain des territoires (polycultures en agroécologie, agroforesterie, permaculture...). Cette transformation passe par l'accompagnement des producteurs (soutien à la transition et à la formation) et la restructuration de leurs dettes, par un accès facilité au foncier agricole, par l'avènement d'une néo-paysannerie maîtrisant les sciences écologiques, par le développement de services d'appui technique ad hoc, par le renforcement de la recherche et de l'expérimentation dans ce secteur d'innovation fondamental, par la réorganisation en aval des filières de production pour favoriser l'approvisionnement local des territoires, et par l'instauration d'un contre-pouvoir paysan face aux lobbys et aux syndicats dominants, qui promeuvent un système destructeur non durable et vulnérable face aux maladies, aux aléas climatiques et aux risques de ruptures d'approvisionnement en pétrole ou en phosphore.

▪ **En matière de transition énergétique**

Nous sortirons progressivement mais le plus rapidement possible d'un mix énergétique basé sur les énergies fossiles, en s'appuyant sur le triptyque sobriété, efficacité et énergies renouvelables. Il s'agit de limiter notre consommation d'énergie (entreprises, État, collectivités et particuliers), tous usages confondus, tout en basculant l'appareil de production vers un ensemble de dispositifs bas carbone les plus pérennes et résilients possible.

Nous prôtons une sortie des fossiles et du nucléaire — dans cet ordre. On ne pourra pas, hélas, sortir des deux simultanément en espérant pouvoir assurer une sûreté de fonctionnement pour la société. Contrairement à l'Allemagne, nous souhaitons sortir des fossiles aussi vite que possible par le développement massif des énergies renouvelables (pas n'importe lesquelles, et selon des modalités dépendant des territoires), le changement des usages pour une diminution maximale de nos besoins énergétiques, une électrification des transports... et ensuite seulement sortir du nucléaire. Entretemps, nous voulons ne pas construire de centrales additionnelles, et utiliser les existantes dans la limites de la sécurité avant de sortir définitivement de l'atome.

▪ **En matière de construction et de logement**

Nous lancerons d'urgence un grand plan de rénovation thermique des bâtiments privés et publics, impliquant une campagne de formation aux nouveaux métiers du bâtiment, la labellisation d'artisans qualifiés par les chambres consulaires, la

sensibilisation des utilisateurs à la bonne gestion des énergies, le développement et la promotion des modes de chauffage à partir d'énergies renouvelables, l'application de l'économie circulaire au secteur du BTP, la révision des codes d'urbanisme...

▪ **En matière de transports**

Nous repenserons les villes, les transports interurbains, les services, nous modifierons les normes et la fiscalité pour promouvoir de nouveaux usages en matière de transport individuel et collectif.

L'offre en transports en commun sera hissée à la hauteur des impératifs de report modal, qui consiste à limiter au maximum la nécessité de recourir au véhicule individuel et à favoriser des transports collaboratifs et collectifs à empreinte écologique minimale durant tout leur cycle de vie. **Le transport ferré sera privilégié**, les facilités fiscales faites à l'aérien progressivement annulées, le diesel et le kérosène taxés au même niveau que les autres carburants, les agglomérations vidées de leurs véhicules pour proposer des services de transport performants et non dépendants du pétrole, **un nouveau maillage des territoires sera pensé** pour permettre au plus grand nombre d'utiliser des dispositifs de transport mis à disposition par les collectivités, des systèmes de copropriété ou d'usage partagé de véhicules doivent être encouragés, ainsi que le télétravail et l'optimisation des flux de marchandises. Nous souhaitons notamment développer les tram-trains et les bus à haut niveau de service, et encourager les expérimentations des e-highways.

▪ **En matière de production industrielle**

Nous favoriserons l'économie circulaire en privilégiant de nouveaux modes de conception des objets pour optimiser l'utilisation de ressources depuis l'extraction minière jusqu'au recyclage, dans tous les secteurs. **Nous favoriserons également l'usage d'énergies renouvelables dans les procédés industriels**, pour rendre l'industrie moins vulnérable face à de possibles difficultés d'approvisionnement en combustibles fossiles.

▪ **En matière de consommation**

Nous assurerons une sensibilisation vers des modes de consommation plus sobres en énergie et en matières premières (notamment concernant l'alimentation, via des régimes plus équilibrés et moins carnés), nous promouvoir les circuits courts, nous lutterons contre le gaspillage et l'hyperconsommation, nous subventionnerons le développement de produits et de systèmes conçus pour être utilisés en économie de fonctionnalité.

Il s'agira aussi d'**intégrer la préoccupation du long terme dans les décisions**, de repenser les villes, de modifier l'usage des sols, d'impulser de logiques d'innovation « réellement novatrices » intégrant les nouvelles contraintes systémiques, de réviser la comptabilité nationale en introduisant un tableau de bord d'indicateurs prenant en compte tous les aspects de la vie – qualitatifs comme quantitatifs, de faire évoluer les procédures d'appels d'offres publics pour une meilleure prise en compte du mieux-disant environnemental, et de développer des financements publics renforcés pour la recherche et l'innovation relatives aux projets bas carbone dans l'économie réelle.

▪ **En matière du rapport que la société entretient avec les animaux**

➤ *Repenser l'exploitation des animaux dans le secteur agroalimentaire, pour réduire au maximum le mal-être infligé*

Dans le secteur agroalimentaire, **l'animal sera considéré comme un être sensible à qui les activités doivent s'adapter**, et non plus le contraire. Notre politique impliquera de programmer la fin des élevages intensifs ou en batterie, de réorienter les subventions vers les exploitations en plein air respectant de bonnes conditions d'élevage, de bannir les pratiques cruelles, d'améliorer nettement les équipements obligatoires et de systématiser les contrôles par des professionnels de la protection animale agréés. Les conditions de transport des animaux d'élevage seront également revues et encadrées, de même que les méthodes d'abattage. Les animaux aquatiques, grands oubliés de la cause, verront aussi leur condition améliorée.

➤ *Consommer moins de produits animaux, et de meilleure qualité*

Les industries de production alimentaire, essentiellement organisées pour la course au profit, sont destructives, malsaines et moribondes du point de vue économique. Le système doit changer, et cela passe avant tout par un **changement des mentalités et des habitudes de production et de consommation**. Il faut aider les producteurs à changer, accompagner les consommateurs dans une remise en question, faire évoluer les pratiques marketing des entreprises agroalimentaires et mettre à jour les connaissances médicales en matière de nutrition. Ceci implique campagnes de sensibilisation, changement de pratiques dans la restauration collective, étiquetage, etc., pour les produits alimentaires mais aussi les textiles et les produits cosmétiques, pharmaceutiques et nutraceutiques.

➤ *Encadrer strictement le commerce des animaux domestiques ainsi que l'utilisation des animaux dans les cadres professionnels où ils interviennent*

Le commerce des animaux domestiques sera encadré : seuls les professionnels agréés pourront faire commerce des animaux, pour lesquels l'identification, la vaccination et la traçabilité de la provenance seront obligatoires. Toute maltraitance sera sévèrement punie, ainsi que l'abandon. Les animaux d'utilité et auxiliaires de travail feront l'objet d'une protection renforcée. Dans les loisirs et spectacles, l'utilisation d'animaux sera profondément repensée (abolition de la corrida, modification des conditions d'utilisation d'animaux dans les spectacles, fermeture des delphinariums, reconversion des zoos en sanctuaires écologiques...).

➤ *Préserver les animaux sauvages*

Nous encadrerons plus strictement la chasse, le braconnage sera plus sévèrement puni, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) sera scindé en deux établissements publics séparés et indépendants, l'un chargé de la préservation de la faune sauvage et de l'environnement, l'autre de la gestion de la chasse. La pêche aussi sera davantage encadrée. **Les espèces réintroduites feront l'objet d'une protection renforcée, et le statut d'espèce nuisible sera aboli.**

➤ *Reconsidérer l'approche générale de l'utilisation des animaux par la science, l'industrie et le monde universitaire*

Nous promouvons le développement des méthodes alternatives aux expérimentations animales, ainsi que la sensibilisation à la condition animale et à

l'éthique pour les médecins, les vétérinaires et les chercheurs. Nous interdirons les expérimentations sur les animaux pour les produits cosmétiques, d'entretien et de consommation courante. Nous mettrons fin à l'utilisation d'animaux et développerons des méthodes d'enseignement alternatives dans l'éducation et la formation. Nous créerons une « clause de conscience » pour les étudiants, enseignants et chercheurs qui refuseraient de pratiquer des expériences sur animaux.

➤ *Approfondir la législation en matière de droits des animaux, incluant la question de leur statut juridique*

Nous voulons la **reconnaissance de la personnalité juridique des animaux** dont le code civil reconnaît la qualité « d'êtres sensibles ».

■ **En conclusion...**

Les financements nécessaires à notre vaste programme de transition écologique sont multiples et peuvent tous être mobilisés. Cela passe par des financements publics européens sous forme de prêts à taux très faibles via la Banque publique d'investissement pour les investissements écologiques, une fiscalité incitative nouvelle (taxe carbone et taxe sur les transactions financières) pour assurer la transition, une TVA régulée selon l'impact écologique des produits, des monnaies locales pour encourager et stimuler des relocalisations de l'économie favorisant la gestion collective durable des biens communs.

Ce projet, outre la réorientation de notre économie et de nos activités vers des modes opératoires écologiquement et humainement soutenables et la réinvention des territoires, des produits, des services et des pratiques vers davantage de résilience, permettra aussi d'assurer une meilleure sécurité publique, en garantissant aux citoyens une sécurité énergétique et alimentaire aujourd'hui inexistante. C'est un grand programme stimulant pour l'ensemble des Français, et même au-delà de nos frontières, qui permet d'anticiper sur les crises d'accès aux ressources avec humilité et lucidité. C'est l'occasion d'être enfin unis dans une vision et des perspectives à court, moyen et long terme qui fassent sens et stimulent le meilleur de la créativité humaine, dans un objectif noble, enthousiasmant et responsable. C'est une opportunité unique de se battre concrètement pour l'avenir tout en redonnant du sens au présent, d'être de nouveau fier de la France – une France audacieuse qui saurait évoluer et prendrait de l'avance et non plus du retard, une France visionnaire qui montrerait l'exemple et assurerait sa place dans un XXI^e siècle radicalement différent du XX^e, une France responsable qui saurait grandir et dépasser les dogmes de l'hypercroissance qui ont atteint leurs limites et démontré qu'ils engendrent surtout des destructions, des inégalités et des instabilités graves.

Le moment est arrivé d'ouvrir la voie avec volontarisme et bienveillance, et de mener la révolution face à ce système oppressif des hommes et de la nature, pour poser les fondations d'un monde enviable et soutenable, et pour générer un optimisme collectif enfin réaliste.



3. Au cœur du programme, la refonte de notre modèle social et économique avec le partage du temps de travail, le revenu citoyen et le combat contre l'affaiblissement des liens sociaux, l'exclusion, le travail précaire et le chômage de masse

Pourquoi

L'emploi peu qualifié se raréfie de manière régulière depuis des décennies, du fait du développement continu des systèmes d'automatisation, d'informatisation et de robotisation. Les moins qualifiés ont donc été frappés de plein fouet par le chômage de masse apparu au cours des trente dernières années. Dans le même temps, les politiques néolibérales menées depuis les années 80, qui n'ont plus comme objectif de lutter vraiment contre le chômage, ont entraîné une multiplication des contrats temporaires ainsi qu'une « modération » salariale s'appliquant même aux plus qualifiés, qui sont de plus en plus en concurrence. Il est urgent de **proposer un nouveau contrat social** qui réponde, dans ce contexte inédit, au besoin d'**assurer à chaque citoyen un revenu décent et une dignité sociale par l'insertion professionnelle et citoyenne, et qui contribue véritablement à lutter contre le chômage.**

En effet, le chômage est un phénomène bien plus massif que ce que nous montrent les seuls chiffres officiels puisque, en plus des trois millions de personnes considérées comme chômeurs en France, il faut ajouter les deux autres millions de personnes inscrites à Pôle emploi, ainsi que chaque année les cinq cent mille chômeurs découragés qui sortent des statistiques de Pôle emploi sans trouver un emploi (en 2015, selon l'Insee, il y avait près de trois millions de « chômeurs découragés »), sans oublier les trois millions de personnes occupant des emplois

précaires (intérim, stages, CDD,...) et des temps partiels subis qui oscillent entre emploi et chômage.

Le chômage de masse et la précarité constituent donc des fléaux économiques, politiques et sociaux impactant désormais toutes les catégories socioprofessionnelles et en priorité les catégories populaires, créant un climat d'insécurité sociale dont les répercussions tant politiques que sociales menacent le processus démocratique.

Leurs conséquences sont nombreuses :

- **Perte de pouvoir d'achat.** Si la situation de chômage se prolonge et si le ménage a souscrit des crédits, la perte de revenu peut conduire au surendettement, à une procédure de recouvrement, à la saisie des biens et à terme à l'expulsion. De même, le manque de travail stable (c'est-à-dire de CDI) empêche l'individu d'obtenir un crédit bancaire.

- **Perte du lien social et dégradation de la santé.** L'activité professionnelle étant le pilier central de l'identité et du statut social du salarié, le chômage provoque la perte du réseau nécessaire à la satisfaction des besoins d'appartenance. Ainsi, le statut de chômeur, tout comme la précarité, influencent souvent négativement l'image et l'estime de soi, risquant de provoquer un affaiblissement voire, pour les personnes les plus fragiles, un effondrement de leur personnalité et de perturber l'équilibre de la vie familiale. Enfin le chômage de longue durée apparaît comme l'une des causes principales de l'exclusion sociale. Toutes ces situations peuvent être à l'origine de pathologies plus ou moins graves (insomnie, stress, dépression, cancer, etc.) voire de cas de suicide.

- **Hausse de la délinquance et de la criminalité.** Confrontés à la difficulté d'obtenir des diplômes et donc de trouver un emploi (car aujourd'hui, sans diplôme, l'obtention d'un emploi stable est quasi-impossible), les jeunes issus de milieux défavorisés peuvent facilement basculer dans la délinquance, d'autant qu'ils sont souvent stigmatisés à l'embauche, ce qui renforce encore les difficultés d'insertion professionnelle. La plupart des condamnés pour vols, trafics ou violences sont au chômage. D'ailleurs, les statistiques montrent que, en France, les chiffres de la délinquance sont étroitement liés aux chiffres du chômage et au taux de pauvreté, et en aucun cas à l'origine ethnique des individus.

- **Augmentation du stress des salariés en poste.** Le chômage de masse est une menace qui pèse tous les salariés, notamment sur ceux qui occupent une situation précaire. Une frange de la population (des économistes, des journalistes, des dirigeants d'entreprises et surtout... des politiques) exploite la peur du chômage pour progressivement supprimer les acquis sociaux conquis après-guerre et durant les Trente glorieuses. Aujourd'hui, du fait de la déréglementation du marché du travail à l'œuvre depuis trente ans, aucun salarié ne se sent à l'abri d'un licenciement provoqué par une délocalisation ou par les exigences des actionnaires, ce qui entretient un climat d'insécurité. La peur du chômage provoque un comportement de soumission qui inhibe la mobilisation qui permettrait de lutter contre cette dégradation des conditions de travail, dégradation qui entraîne l'augmentation des maladies psychosomatiques et de la consommation d'antidépresseurs, processus qui contribue à creuser le déficit de la caisse d'assurance maladie.

- **Augmentation du déficit budgétaire et creusement de la dette publique de l'État.** Tous les effets mentionnés ci-dessus entraînent des surcoûts financiers directs et indirects pour l'État.

– **Montée de partis politiques extrémistes.** L'insécurité, la précarité, la perte de repères et la souffrance liée soit au chômage soit à la peur du chômage menacent le processus démocratique. En effet, les populations les plus fragiles et précaires (CDD, intérimaires, chômeurs) sont enclins à voter pour des partis extrémistes et peu démocratiques, dont les leaders tiennent des discours antisystème à l'emporte-pièce et font des amalgames faciles sans jamais proposer de mesures concrètes visant à lutter contre le chômage et la précarité.

Par ailleurs, les **grands principes fondateurs de notre système de protection sociale** ont été élaborés principalement au cours des Trente Glorieuses, période de grand dynamisme économique (grâce à la modernisation et à la reconstruction) et d'apparent plein-emploi (la part de femmes sans activité professionnelle était alors très élevée). Les choix, logiques à l'époque, d'une gestion par branche et surtout de droits sociaux exclusivement acquis au travers de l'emploi (chômage, retraite) ou au travers de son conjoint (maladie, pension de réversion) **ne sont plus adaptés au monde d'aujourd'hui**. Les personnes qui peinent à s'insérer durablement dans l'emploi perdent peu à peu leurs droits sociaux et se retrouvent en grande précarité (RSA, minimum vieillesse). La mobilité professionnelle complique la gestion du système par branches d'activités avec des transferts entre systèmes de protection sociale souvent problématiques pour les administrés comme pour les agents administratifs. De plus en plus de retraités sont polypensionnés, ce qui n'est pas sans poser de problème de coordination entre caisses de retraites. Dans le même temps, l'individualisation de la société, qui se traduit notamment par une augmentation des familles monoparentales, a pour conséquence que chacun réclame légitimement un droit à l'emploi qui lui assure indépendance et reconnaissance sociale. Par ailleurs, du fait de l'éclatement des familles, il n'est plus possible de s'appuyer sur un conjoint pour bénéficier de droits à la protection sociale.

De nouvelles fondations doivent être élaborées pour adapter notre système à ce nouveau contexte, tout en maintenant un haut niveau de protection.

Comment

Alors que depuis trente ans, les mesures menées en France sont inefficaces (puisque le taux de chômage a plus que doublé) et même dangereuses puisqu'elles entraînent une augmentation de la précarité, du nombre de chômeurs découragés et au final une montée de l'exclusion, Nouvelle Donne propose de changer radicalement la façon de lutter contre le chômage et la précarité et d'en faire enfin une priorité. La lutte contre le chômage de masse ainsi que l'adaptation de notre modèle social dans ce nouveau contexte de raréfaction de l'emploi passent selon nous par trois éléments majeurs à combiner progressivement.

1. Nous généraliserons le partage du temps de travail en assurant une nouvelle étape de réduction du temps de travail pour atteindre enfin la semaine de quatre jours dont la durée précise sera à négocier avec les partenaires sociaux (28 ou 30 ou 32 heures). C'est la condition nécessaire pour résorber une grande partie des 6,5 millions de chômeurs et avoir un levier de réforme de l'administration sans création de nouveaux chômeurs.

Cette nouvelle norme de temps de travail sera d'application souple, laissant aux entreprises le loisir de négocier en interne la nouvelle organisation du travail, et intégrant la notion d'annualisation pour favoriser la souplesse de mise en œuvre.

Pour réactiver rapidement la démarche de partage du temps de travail, une loi de RTT permettra aux entreprises et aux administrations qui sont actuellement aux 35 heures de réduire de 10 % le temps de travail de l'ensemble de leurs salariés, pour atteindre les 32 heures et rendre possible la semaine de 4 jours. Le salaire net sera maintenu et, pour les entreprises, une exonération de 10 % des cotisations sociales, prélevée principalement sur la part Unedic, sera proposée pour maintenir le coût du travail au niveau antérieur malgré la RTT, à la seule condition que des embauches en CDI complètent en totalité le temps de travail libéré par la RTT.

Suite à cette première action forte en faveur de la lutte contre le chômage, des négociations seront entamées avec les partenaires sociaux pour finaliser les contours d'une modification plus profonde de notre système social et économique comme nous allons le voir dans les deux points suivants.

2. Nous simplifierons progressivement notre modèle de protection sociale pour le rendre plus universel et moins difficile à gérer sur le plan administratif.

Nous proposons de procéder à une **réforme ambitieuse de l'assurance santé pour aller vers un régime unique et universel** qui s'appuiera sur deux seules caisses publiques : une pour les salariés (la CPAM qui gère déjà 80 % de la population), et une pour les non-salariés (par exemple la branche non salariée de la MSA qui semble moins dysfonctionnelle que le RSI).

Au delà de cette réforme structurelle des caisses, l'objectif est aussi de généraliser le système d'assurance santé en vigueur en Alsace et Moselle, qui est aujourd'hui le plus complet, en même temps que nous réviserons totalement l'approche de la santé avec davantage de prévention et de mise en avant des médecines alternatives (cf. l'axe n° 14).

Dans le même esprit, nous proposons de mettre en place une **caisse unique de retraite complémentaire publique par répartition par points à cotisations obligatoires**, qui serait la même pour tous les salariés et non-salariés. Cette caisse de retraite complémentaire pourrait être l'ARRCO qui gère déjà la complémentaire de 10 des 15 millions de retraités actuels. Les droits actuellement acquis auprès des autres caisses de retraite (ou, pour les agents de la fonction publique, auprès de l'État) seront transférés en droits ARRCO et préservés. **Un mécanisme de transition pour le système de retraite** permettra de maintenir en totalité le pouvoir d'achat des ménages de retraités ou de personnes proches de la retraite à la date de mise en place de cette importante modification du système.

Nous proposons de renforcer Pôle emploi, au-delà de ses missions d'indemnisation et d'accompagnement des demandeurs d'emploi, sur ses fonctions d'organisateur et de financeur de la formation continue de ceux-ci, renforcement nécessaire pour rendre possible la transition vers la semaine de quatre jours. Le système de formation continue des salariés, géré et financé par des organismes paritaires, sera maintenu.

3. Nous instaurerons un revenu citoyen inconditionnel qui servira de socle de protection sociale et qui sera à la fois un droit social minimum inscrit dans la constitution et un revenu découplé de l'emploi.

Le revenu citoyen (qui, selon les écoles, peut s'appeler revenu de base ou revenu universel ou encore allocation universelle) est une somme d'argent versée mensuellement à chaque citoyen, de manière individuelle et inconditionnelle et qui, contrai-

rement au RSA, est cumulable avec tout autre type de revenus. Le toucheront les citoyens français ou étrangers en situation régulière en France et payant des impôts en France, c'est à dire que la notion de résidence fiscale sera prépondérante sur la notion de nationalité française, ce qui entraînera une réflexion sur la notion de citoyenneté (cf. l'axe n° 1).

Le revenu citoyen nous apparaît comme un outil totalement adapté au contexte de nos pays riches, très développés sur le plan technologique, qui sont confrontés à l'enjeu de redistribuer équitablement les richesses produites par une activité économique dynamique mais qui nécessite de moins en moins d'emplois. Au delà de son rôle de redistribution financière vers les personnes les plus défavorisées, et donc de soutien au pouvoir d'achat nécessaire à l'activité économique, le revenu citoyen a d'autres vertus. Il sécurise et stimule l'esprit d'entreprise, ce qui est important dans un monde où l'informatique permet à de nombreuses personnes de s'orienter vers le micro-entrepreneuriat, éventuelle passerelle vers de futures entreprises. Il est aussi très simple et donc peu coûteux à gérer. Il permet de **grosses économies budgétaires par la simplification de l'organisation de la protection sociale**, dont certaines fonctions deviennent inutiles. Et plus le revenu citoyen, dont les montants peuvent être différents selon les âges de la vie (enfance, activité étudiante ou professionnelle et retraite), viendra se substituer à un champ large de la protection sociale de base actuelle, plus le système sera performant en termes budgétaires, sociaux et économiques.

Les modalités concrètes du revenu citoyen proposé par Nouvelle Donne consistent à verser 600 € mensuels à tous les adultes entre 18 et 64 ans. Ce revenu citoyen adulte remplacera le RSA qui sera supprimé. A compter de 65 ans, sera versé un revenu citoyen senior de 1200 € se substituant à la retraite de base actuelle. Les personnes qui seront déjà retraitées à la mise en place du revenu citoyen senior et dont la pension serait supérieure à son montant se verront attribuer un complément compensatoire par l'ARRCO. Pour les salariés encore en activité, les droits cumulés dans les différentes caisses complémentaires actuelles seront convertis en points ARRCO qui viendront compléter, le moment venu, le revenu citoyen senior auquel ces personnes auront automatiquement droit dès 65 ans.

Ce principe permettra de garantir à toute personne âgée un minimum vieillesse décent, indépendant de sa carrière professionnelle. Le système actuel de la retraite de base de la sécurité sociale, qui dépend de la durée de la carrière (via le nombre de trimestres de cotisations) et du niveau des salaires obtenus (via la moyenne sur 25 ans dans le privé ou des six derniers mois dans le public) apparaît en effet de plus en plus inadapté. Les personnes qui rencontrent aujourd'hui des difficultés dans leur vie professionnelle se voient très pénalisées à la retraite, et ce phénomène va s'accroître dans les années à venir si l'on ne coupe pas, au moins en partie, le lien entre carrière et retraite de base. Ce lien sera en revanche maintenu pour le système de retraite complémentaire public et obligatoire, qui restera, comme aujourd'hui, basé sur un mode de répartition via des points obtenus chaque année en proportion des rémunérations, et qui permettra de maintenir un niveau de pouvoir d'achat satisfaisant pour les retraités.

Pour les jeunes, nous proposons d'instaurer un revenu citoyen de 200 € par enfant mineur, de la naissance jusqu'à l'anniversaire des 14 ans où il passera à 400 € pour les adolescents mineurs. A partir de 18 ans, les étudiants bénéficieront du revenu citoyen adulte de 600€. Ces revenus citoyens attribués aux jeunes remplaceront respectivement les allocations familiales et les bourses d'étude. Tous ces

montants sont indicatifs, et les nécessaires négociations sociales permettront de les confirmer. Ils seront bien entendu indexés sur l'inflation.

Si le revenu citoyen est un élément à part entière de notre système de protection sociale, son caractère universel légitime le fait qu'il soit financé par l'impôt davantage que par des cotisations sociales et qu'il soit géré directement par l'État (de fait, par le fisc), au contraire du reste de la protection sociale (santé, retraite complémentaire et chômage formation professionnelle), restant sous gestion directe des organisations paritaires.

Sa mise en place nécessite donc une grande réforme globale des cotisations sociales et de la fiscalité, que nous réformerons en profondeur (impôt global sur le revenu, impôt global sur le patrimoine et lutte contre la fraude fiscale, comme décrit dans l'axe n° 4). Ce financement ne fera donc pas augmenter le coût du travail, au contraire, puisque les cotisations sociales baisseront (nous proposerons l'alignement sur celui qui est actuellement le plus faible, à savoir celui pratiqué dans le secteur privé avec le bénéfice de la réduction Fillon). À long terme, la protection sociale a vocation à devenir universelle, et son financement sera essentiellement assuré par des impôts pesant sur l'ensemble des revenus (cf. l'axe n° 4), en pérennisant ce financement par une loi organique.

La transition complète vers le partage du temps de travail ainsi que vers la simplification et la modernisation de la protection sociale et de la réforme fiscale va nécessiter de grandes réorganisations dans les administrations sociale et fiscale. Ces réformes d'ampleur constituent un défi important pour notre population, aussi un **scénario de transition progressif** sur la durée d'un mandat de cinq ans a-t-il été élaboré :

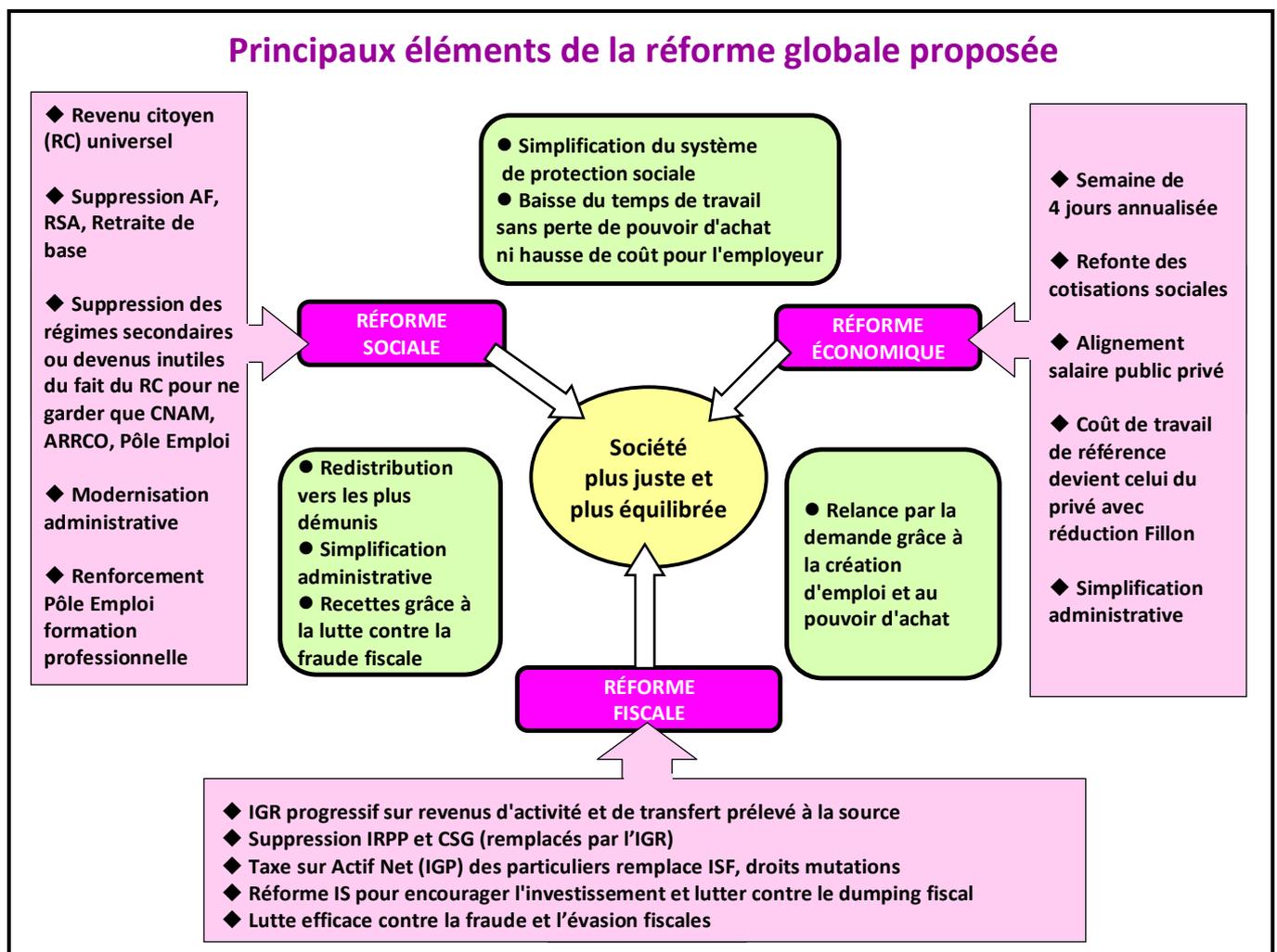
- Dans un premier temps, une loi permettra très rapidement la réduction de 10 % du temps de travail à salaire et coût égal afin d'atténuer le chômage de masse. Cette mesure volontaire sera fortement incitative et annoncera comme horizon la semaine de quatre jours.

- Dans un second temps, nous lancerons un débat national visant à définir les modalités pratiques de réforme de notre modèle social et fiscal pour l'adapter au XXI^e siècle. Ce débat devra en particulier comporter des études d'impact économique sur l'épargne et la consommation des différentes catégories socioprofessionnelles. Il fixera la nouvelle durée légale du temps de travail ainsi que les modalités pratiques de la réforme fiscale détaillée à l'axe n° 4.

Des mesures complémentaires s'ajouteront à ce train de réformes fondamentales :

- **Nous mettrons en œuvre une politique ambitieuse de rénovation thermique** des bâtiments privés et publics, détaillée dans l'axe n° 2, qui permettra la création de nombreux emplois. De même, l'investissement dans des logements des 36 milliards du fond de réserve des retraites permettra de créer des emplois.
- **Nous proposerons une nouvelle réglementation du travail**, après négociation avec les partenaires sociaux, plus simple mais en même temps bien plus protectrice pour l'ensemble des salariés et des chômeurs. Ainsi par exemple, les entreprises ne pourront plus abuser des emplois précaires (CDD, intérim, stage...) et les conditions pour procéder à des plans de licenciement massifs dont abusent les grosses entreprises seront également durcies. Ces mesures sont décrites dans l'axe n° 5.

- **Nous récompenserons les entreprises vertueuses qui créent des emplois et augmentent les salaires**, via la réforme de l'impôt sur les sociétés. Cette mesure est détaillée dans l'axe n° 4 et l'axe n° 5. Cette mesure pourra s'accompagner de malus pour les entreprises ayant des comportements néfastes à l'emploi : celles qui abusent des contrats précaires, celles qui délocalisent, celles qui pratiquent de fortes inégalités salariales, etc.
- **Nous favoriserons la généralisation du projet** porté par ATD Quart Monde, **Territoire Zéro Chômeur de longue durée**, consistant, à l'échelle du territoire (commune, communauté de communes, quartier), à proposer à toutes les personnes privées durablement d'emploi et qui le souhaitent, un emploi en contrat à durée indéterminée au SMIC, à temps choisi, et adapté à ses compétences. De même, nous soutiendrons et encouragerons l'ensemble des collectivités locales à développer des projets, voire des entreprises, de réinsertion des chômeurs de longue durée.



Une économie éthique et humaniste



4. Une réforme fiscale pour accompagner la modernisation sociale, remettre équité et progressivité dans la fiscalité et rééquilibrer le budget de l'État et de la protection sociale

Pourquoi

Comme l'a bien mis en évidence Thomas Piketty, notre système fiscal est aujourd'hui profondément injuste. Les foyers les plus aisés connaissent des taux d'imposition plus faibles que les foyers les plus modestes. En effet, tout impôt confondu, les 1% les plus aisés paient moins de prélèvements obligatoires en proportion de leur revenu que les 10% les plus pauvres. Ce système est aussi très complexe et inefficace, miné par d'innombrables dérogations et niches qui facilitent la fraude et l'évasion fiscale. Il s'appuie enfin trop sur la fiscalité des revenus du travail (via les cotisations sociales) alors que les revenus du capital et le patrimoine, qui sont les principales sources d'inégalités, sont très peu imposés. De plus, les grandes entreprises multinationales peuvent souvent optimiser leur résultat fiscal et acquitter un impôt sur les sociétés très faible alors que les petites entreprises acquittent l'impôt à taux plein, ce qui diminue leurs possibilités d'investissement.

La fiscalité n'étant qu'un outil au service d'une vision et de décisions économiques et/ou politiques, les mesures proposées répondent à des objectifs clairement identifiés, qui sont prioritairement pour nous :

- **la restauration de l'équité fiscale**, un rééquilibrage entre fiscalités du travail, des revenus et du patrimoine, ainsi qu'un objectif redistributif clair qui permettra de lutter véritablement contre les inégalités ;
- **la restauration de la compétitivité des entreprises**, en faveur de l'investissement et de la création d'emplois ;
- **la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale**, via des mesures de court et de long terme.

Comment

En matière de fiscalité des particuliers

Nous proposons de **rapprocher progressivement les deux impôts actuels sur le revenu que sont l'IRPP et la CSG**, afin de donner de la progressivité à la CSG et d'appliquer à l'IRPP l'assiette large de la CSG. Des discussions seront ouvertes avec les partenaires sociaux pour étudier à terme la fusion de ces deux impôts dans un grand Impôt Global sur les Revenus (IGR) qui soit le plus possible prélevé à la source. Cet impôt sera individuel et beaucoup de niches fiscales actuelles seront supprimées, notamment les moins utiles sur le plan économique. Un audit complet des niches fiscales de l'IRPP sera effectué dès le début du mandat pour juger de l'utilité économique de ces dernières.

Ces réformes permettront d'une part de rendre l'impôt sur le revenu plus lisible et bien plus progressif en imposant tous les types de revenus sans exception, ce qui contribuera grandement à la lutte contre les inégalités, d'autre part d'augmenter sensiblement le rendement de l'impôt sur le revenu sans désavantager les classes moyennes ou populaires.

Pour ce qui est de la fiscalité du patrimoine, qui est actuellement réduite au niveau national à l'ISF et aux droits de mutation, nos propositions sont d'**élargir progressivement la base taxable de l'ISF**, en y intégrant notamment les actifs non nécessaires à l'exploitation détenus par les entreprises possédées par le contribuable et qui sont exonérées au titre de l'outil professionnel. Le mécanisme du plafonnement, qui a remplacé le bouclier fiscal et qui permet très souvent d'échapper à l'impôt en manipulant le niveau de revenu, doit aussi être revu. Enfin il convient d'éviter les montages purement défiscalisants construits sur la base de mesures prises pour venir en aide aux PME.

Ces mesures concernant l'ISF seront appliquées progressivement au cours des quatre premières années du mandat en abaissant régulièrement les seuils d'entrée dans l'ISF. En fin de mandat, une fois que les modalités de transformation de notre système de protection sociale auront été finalisées en accord avec les partenaires sociaux et que les conditions préalables d'adaptations fiscales et administratives auront été remplies, en même temps que la mise en place du revenu citoyen, il s'agira de **transformer alors cet ISF en un impôt progressif sur le patrimoine (IGP)**, du type Taxe sur l'Actif Net qui remplacera au minimum l'ISF et les droits de mutation. Cette imposition inédite en France, basée sur l'actif net des particuliers, n'existe que peu actuellement dans le monde. Elle est en effet assez mal vue des possédants, qui sont souvent aussi les dirigeants. Elle présente pourtant de nombreux avantages : elle est simple à mettre en œuvre et à contrôler, elle épargne

les personnes sans patrimoine et incite ceux qui en ont à les rentabiliser plutôt que de les laisser dormir sans utilité sociale ni économique. Dans ce sens, elle est aussi un outil de relance économique.

Les négociations à conduire au cours des premières années du mandat, ainsi que les simulations à opérer avec les outils du ministère des Finances, permettront de décider si cet IGP peut aussi se substituer à la taxation des revenus fonciers (les revenus fonciers sont difficiles à prélever à la source, ce qui représente une difficulté pour l'application de ce système à l'ensemble de l'IGR), voire à la taxe foncière dans le cadre d'une réforme des collectivités locales, avec une modification de la fiscalité de celles-ci.

Nous utiliserons par ailleurs les marges de manœuvre européennes en matière de TVA pour décourager les produits nocifs de par leur empreinte écologique ou sociale, et pour favoriser les produits vertueux à forte utilité sociale et environnementale.

En matière de fiscalité des entreprises

De nombreuses mesures permettront **d'harmoniser, de simplifier et de rendre plus favorable au développement de l'économie réelle la fiscalité des entreprises.**

Nous proposons que tous les investissements productifs réalisés par les entreprises soient fiscalement déductibles l'année d'acquisition de ces biens ou d'engagement de ces dépenses. De cette façon, les entreprises ne subiront plus l'effet ciseau consistant, l'année où elles investissent, à acquitter tout à la fois le coût de leur investissement et en même temps l'impôt, comme si elles n'avaient pas investi.

Afin de rendre cette mesure plus favorable aux entreprises qui investissent, il est proposé de relever le taux de l'impôt sur les sociétés (IS) et de le passer de 33,33 % actuellement à 36 % ou 37 % (voire 40 %). Le couplage entre remontée du taux d'IS et déductibilité immédiate permettra de relancer significativement l'investissement.

Le CICE (Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) sera rendu plus dynamique et plus équitable. Ainsi, afin qu'il ne soit plus délivré sans contrepartie, il est proposé de transformer ce crédit d'impôt en le faisant évoluer de « crédit d'impôt en volume » en « crédit d'impôt en accroissement ». Ainsi, les entreprises qui auront soit augmenté leur effectif net, soit augmenté la masse salariale de leurs salariés les moins bien payés (par exemple, ceux qui gagnent moins de 2 500 € de salaire brut par mois), soit les deux, verront leur CICE maintenu intégralement. Les autres entreprises verront leur CICE baisser ou être supprimé.

Pour en finir avec l'hypocrisie consistant à laisser des entreprises se créer tout en sachant que leurs chances de survie sont limitées, il est proposé d'imposer un capital (ou un montant de fonds propres) minimum obligatoire pour toutes les entreprises. Afin d'avancer aux petits entrepreneurs les capitaux nécessaires à la création, un fonds de garantie sera créé, qui se remboursera, de manière étalée dans le temps, par prélèvement prioritaire sur les bénéfices ultérieurs.

Nous proposerons également d'obliger les entreprises à renforcer leur autofinancement en interdisant la distribution intégrale des résultats aux actionnaires. Ainsi, chaque année, les entreprises devront affecter en réserves non distribuables au

moins 25 % de leur résultat net après impôt. Par ailleurs, les dividendes distribués ouvriront droit à un abattement de 30 % au lieu de 40 % actuellement.

Enfin, **nous militerons à l'échelle européenne et internationale pour une harmonisation des règles de fiscalité des entreprises, et pour promouvoir un IS européen.** Dans l'attente de la réalisation de cet objectif, nous préconisons l'interdiction de tout *tax ruling* (accord fiscal secret) à l'intérieur de l'espace européen. A défaut, la France taxera à l'impôt français tous les revenus de source française réalisés par des résidents fiscaux d'un état pratiquant le *tax ruling*, même si c'est contraire aux termes de la convention liant la France à cet autre état. Dans l'immédiat, nous préconisons un rapprochement des administrations fiscales des pays de l'Union européenne, afin de rechercher des convergences et d'endiguer la surenchère du moins-disant fiscal encouragée par les demandes des groupes multinationaux décidant de s'implanter dans l'espace européen.

En matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale

La lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, qui représente un enjeu prioritaire pour Nouvelle Donne, doit permettre de récupérer rapidement les marges budgétaires qui semblent manquer aujourd'hui (tout est question de volonté politique) pour mettre en place la politique de relance économique via la transition écologique notamment, et de lutte contre la précarité et les inégalités que nous voulons porter.

Il est impératif de poser les bases réelles d'une politique nouvelle concernant la lutte contre la fraude fiscale.

- **Suppression du verrou de Bercy** (c'est-à-dire du monopole qu'exerce le ministre du Budget sur les décisions de poursuites judiciaires en matière de fraude fiscale), qui favorise les arrangements. Les juges pourront se saisir eux-mêmes en cas de fraude, sans attendre d'être saisis par le ministre (qui ne le fait qu'assez rarement).
- **Création d'un vrai « délit de fraude fiscale »** distinct de celui de « blanchiment de fraude fiscale », et création d'un délit de « fraude fiscale aggravée » pour toute fraude commise par un élu ou un fonctionnaire durant le temps où ils aura été en poste. Dans ce dernier cas, outre les amendes exigibles au plan fiscal ou les peines de prison prévues par la Loi, il sera prévu des peines d'inéligibilité automatique ou d'exclusion de la fonction publique dont les durées seront variables en fonction de la gravité de la fraude.
- **Création d'un parquet européen** ayant un correspondant « parquet français » doté d'un pôle financier compétent en matière fiscale.
- **Renforcement des sanctions et redéfinition de l'abus de droit**, non plus seulement comme visant une opération à but « exclusivement » fiscal, mais à but « principalement » fiscal. Dans certains pays du sud de l'Europe, les sommes qui ont fraudé l'impôt sont purement et simplement confisquées, ce indépendamment des amendes applicables. Il est proposé, dès l'arrivée au pouvoir, d'instaurer une dernière période de régularisation de trois mois. Les contribuables qui se présenteront à la régularisation dans ce délai de trois mois seront tenus d'acquitter l'impôt dû au titre des cinq dernières années (prescription fiscale rallongée en cas de fraude). Ce paiement sera majoré de 40 % (pénalité de mauvaise foi actuellement en vigueur) sans possibilité de négociation de la part de l'Administration. Passé ce délai, il est proposé d'aligner le système de sanc-

tion français sur celui de certains de ses voisins du sud, c'est-à-dire de procéder à la confiscation de la totalité des sommes ayant été soustraites frauduleusement à l'impôt avec majoration de 40 %.

- **Inversion de la charge de la preuve** (la preuve incombe aujourd'hui à l'Administration) en cas de présomption de fraude fiscale, présomption préalablement validée par un comité indépendant constitué à parité d'agents de l'administration fiscale, de particuliers et de professionnels reconnus pour leur compétence en matière fiscale.
- **Implication de la responsabilité des conseils et création d'un délit de « fraude fiscale en bande organisée »**. Les conseils deviendront solidaires des droits dus par les contribuables qu'ils auront aidé à frauder ainsi que des pénalités et intérêts de retard qui leur seront infligées. Ils s'exposeront aux mêmes sanctions pénales que les auteurs principaux des infractions, sans préjuger de sanctions quant à leur exercice professionnel.
- **Établissement d'une nouvelle liste des paradis fiscaux**, des paradis bancaires et des paradis judiciaires qui viendra en remplacement de la liste actuellement en vigueur, ridiculement réduite, et redéfinition des modalités de taxation des revenus logés dans les paradis fiscaux par les contribuables fraudeurs.

Pour affaiblir la puissance des lobbies et atteindre ces objectifs, nous proposons :

- **une séparation totale des banques de dépôt et des banques d'affaires** et, le cas échéant, le « compartimentage » des activités des entreprises d'assurance (cf. l'axe n° 6) ;
- **d'imposer le reporting public, pays par pays**. Ce reporting comportera les éléments suivants : chiffre d'affaires, effectifs, résultat, subventions perçues et impôt payé sur place pour chaque pays dans lequel une entreprise établie en France, qu'elle soit société mère ou consolidante ou simple filiale d'un groupe multinational, aura des intérêts, que ces intérêts s'exercent directement, par l'intermédiaire d'une filiale, d'une succursale, au travers d'une entreprise ou de toute autre entité apparentée. La publication de ces données dans le public pourra inciter les consommateurs à se positionner en conséquence, et par leur comportement, à affaiblir la puissance des lobbies.

En conclusion

L'ensemble de nos propositions permettra d'aller vers un système fiscal plus simple et plus juste et de lutter fortement contre les inégalités (réduction des niches fiscales, lutte contre la fraude, amélioration de l'investissement et de la compétitivité des entreprises tout en favorisant les PME et les entreprises vertueuses, etc.). Les prélèvements obligatoires seront plus progressifs et pèseront moins sur les revenus du travail et sur les catégories populaires, ce qui permettra de soutenir la consommation.

Les recettes fiscales supplémentaires induites par l'IGR, l'IGP et la lutte déterminée contre la fraude viendront plus que compenser la baisse des cotisations sociales induite par la réduction du temps de travail. La conjonction de toutes ces réformes permettra d'attribuer à tous un revenu citoyen. Enfin, la fiscalisation progressive d'une partie de la protection sociale permettra d'aller vers son universalité.



5. Une nouvelle réglementation afin de démocratiser les entreprises et d'y améliorer les rapports humains, de protéger les PME et de remettre le secteur financier au service de l'économie réelle

Pourquoi

Aujourd'hui la souffrance au travail s'accroît pour beaucoup de salariés, quels que soient leur contrat de travail, leur secteur d'activité ou la taille de l'entreprise dans laquelle ils évoluent. Ce phénomène est dû en partie à la peur de se retrouver au chômage ou dans une situation de précarité, mais surtout à la manière dont le fonctionnement de l'entreprise engendre pression et incertitudes.

Ces problèmes sont liés notamment aux pratiques politiques qui, en voulant déréguler le marché du travail, ont énormément complexifié le code du travail. Cette complexité profite aux grosses multinationales qui, grâce à leurs armées de juristes, utilisent les assouplissements et les exceptions pour renforcer la pression non seulement sur leurs salariés, mais aussi sur l'ensemble de leurs filiales et sous-traitants (qui sont souvent des PME).

Cela s'explique aussi et surtout par l'exigence d'une rentabilité à court terme du fait de la pression grandissante des actionnaires et du secteur financier, secteur dont la dérégulation continuellement accrue depuis trente ans a entraîné dans beaucoup d'entreprises une pression aggravée de la hiérarchie comme des clients ainsi que, de plus en plus souvent, des dérives autoritaires aux différents niveaux de management.

Comment

Pour humaniser la gouvernance des entreprises, améliorer les conditions de travail et protéger les salariés, Nouvelle Donne :

- simplifiera le code du travail afin de le rendre à la fois plus lisible et plus protecteur, tout en l'adaptant à chaque type d'entreprise ;
- démocratisera l'entreprise et diversifiera les objectifs des entreprises afin de remettre les parties prenantes en leur cœur et d'y améliorer les rapports humains ;
- luttera contre tout type de discrimination dans l'entreprise et renforcera les outils de l'égalité professionnelle entre femmes et hommes afin de briser tout tabou et d'empêcher de laisser s'installer toute situation de mal-être ou de stigmatisation des salariés ;
- favorisera les PME et limitera les fusions acquisitions afin de renforcer l'autonomie des PME et de lutter contre la concentration des entreprises ;
- fera enseigner l'économie, le management et la gestion autrement à l'Université comme dans les grandes écoles de commerce, afin de rendre l'économie ouverte à l'ensemble des sciences humaines, ce qui permettra d'introduire véritablement l'intérêt général et l'épanouissement personnel au sein des objectifs économiques des entreprises.

La régulation financière, la séparation des banques et donc la lutte contre l'influence des marchés financiers sur la gouvernance des entreprises fait l'objet de propositions présentées dans l'axe n° 6.

Pour simplifier le code du travail :

- Nous proposerons de **réaffirmer la hiérarchie des normes du droit du travail avec un code de travail plus simple et plus protecteur et des branches qui redeviennent centrales**, à l'opposé de la loi El Khomri déstabilisant le code du travail, que nous abrogerons. Sur la base du travail du juriste Emmanuel Dockes, nous créerons tout d'abord un nouveau code du travail bien plus simple, plus facile à comprendre pour tous, globalement bien plus protecteur (encadrant notamment mieux le temps de travail et limitant davantage les licenciements collectifs), puis nous réaffirmerons les accords de branche et enfin nous favoriserons au niveau des entreprises les négociations rendues possibles par leur démocratisation. Nous retirerons les exemptions dont ne peuvent bénéficier que les grosses entreprises qui possèdent des armées de juristes aptes à comprendre la complexité actuelle du code du travail.
- **Nous donnerons aux micro-entrepreneurs (auto-entrepreneurs) et à l'ensemble des indépendants les mêmes droits sociaux qu'aux autres salariés** (droit au allocations chômage, à la retraite,...), afin qu'ils ne soient plus comme actuellement obligés de rester dans une situation de grande précarité. De plus, nous favoriserons leur reclassement en salariés quand ils sont dépendants d'une entreprise (fournisseurs ou clients). Pour cela, nous nous questionnerons sur la pertinence de faire du statut d'autoentrepreneur un statut exceptionnel d'une durée de deux ans pour éviter que les entreprises n'abusent de ce statut pour leur « salariés déguisés » en vue d'échapper aux législations en vigueur.

- **Nous créerons des nouveaux droits pour les salariés** (droit à la déconnexion, à la formation continue, au reclassement...) avec une vraie sécurisation du parcours professionnel.
- **Nous créerons de nouveaux droits également pour les demandeurs d'emploi.** Ainsi, sera favorisée la mise en place de propositions automatiques d'emplois aidés (financés par l'État) pour les chômeurs de longue durée (cf. en fin de l'axe n° 3 la proposition de généralisation de la mise en place des *Territoire Zéro Chômeur de longue durée*).
- **Nous ferons respecter (enfin) le droit du travail par le secteur public**, via un renforcement des contrôles.

Pour démocratiser l'entreprise :

- Nous ferons **participer les salariés aux décisions de l'entreprise**, comme en Allemagne ou en Suède, ce qui évitera que les entreprises prennent des décisions allant à l'encontre de leurs intérêts. De nombreuses études montrent que la participation des salariés à la prise de décision, en plus d'améliorer leurs conditions de travail et leur productivité, améliore la performance de l'entreprise puisque l'objectif devient la pérennité à long terme de la société, et non plus la maximisation des bénéfices à court terme, objectif principal des actionnaires qui conduit souvent à une prise de risque excessive. De plus, en Allemagne, les entreprises délocalisent beaucoup moins à l'étranger que les entreprises françaises, ce qui peut être corrélé avec l'obligation de la parité dans les conseils de surveillance entre représentants d'actionnaires et de salariés.

La désignation de ces représentants pourra être, comme le prévoit la loi de modernisation sociale de 2013, décidée par le Comité d'entreprise. Nous abaisserons fortement le seuil du nombre minimal de salariés imposant leur présence en tant qu'administrateurs, pour le fixer par exemple à 25 au lieu de 5 000 actuellement, ce qui constituera une vraie révolution démocratique. Nous en relèverons le nombre, par exemple en obligeant toutes les entreprises à avoir un tiers ou un quart de représentants des salariés parmi leurs administrateurs.

- **Nous accentuerons sévèrement la limitation du cumul des mandats d'un même administrateur** (en particulier entre le public et le privé), afin d'éviter que certains administrateurs ne se retrouvent dans de multiples conseils d'administration. Nous interdirons notamment à des PDG d'être présents dans d'autres conseils d'administration.
- **Nous créerons de nouveaux statuts intermédiaires entre les sociétés commerciales classiques de tout type (SA, SARL ou SAS) et la sphère de l'Économie sociale et solidaire**, en introduisant par exemple le label d'EPC « Entreprise à progrès collectif » afin de spécifier des objectifs d'innovation, de respect de l'environnement, voire de participation des salariés et de partage de la valeur ajoutée, ce qui permettra là aussi d'empêcher efficacement que les actionnaires n'influencent trop les décisions. Ce nouveau statut, qui pourra être adopté par tout type de société commerciale, permettra que l'objectif principal de l'entreprise ne soit plus la maximisation du profit. Pour l'obtenir, l'entreprise devra respecter des critères de gouvernance participative et de lucrativité limitée similaires à ceux l'économie sociale et solidaire, sans être obligée de se situer dans un secteur considéré comme étant à « utilité sociale ».
- **Nous favoriserons les entreprises socialement responsables**, à savoir celles qui embauchent, qui privilégient le recrutement interne, la circulation des postes hiérarchiques, la limitation des inégalités salariales et l'ensemble des

managements participatifs. Nous populariserons et avantagerons (fiscalement, réglementairement, via les marchés publics et des crédits d'impôts...) les entreprises qui contribuent à l'intérêt des salariés et à l'intérêt général et celles qui ont des fonctionnements internes originaux et démocratiques, notamment celles qui appartiennent à l'ESS ou qui auront le nouveau statut d'EPC. Un organisme indépendant représentant l'ensemble de la société civile définira l'attribution des bonus malus en fonction de critères sociaux, environnementaux et démocratiques.

- **Nous excluons du bénéfice du Crédit d'impôt recherche toute société** ou partie d'un groupe **dont le salaire d'un dirigeant serait supérieur à un multiple du SMIC** à déterminer.
- **Nous donnerons l'exemple démocratique dans les administrations et les entreprises publiques** en introduisant une diversité de management participatif dans leur fonctionnement interne, dans la désignation et la circulation des postes à responsabilité, dans la participation des salariés aux processus de décision, dans la possibilité d'évincer de leur poste des responsables n'ayant pas respecté un cahier des charges éthique (à déterminer de façon participative avec les salariés de l'administration ou de l'entreprise publique concernée). De même pour les entreprises publiques, le Conseil d'administration représentera l'ensemble des parties prenantes (salariés, actionnaire...). Nous proposerons des réformes des écoles d'administration publiques (ENA, Polytechnique).

Pour lutter contre tout type de discrimination dans l'entreprise :

- **Nous rétablirons les outils de l'égalité professionnelle entre femmes et hommes dans les entreprises**, retirés suite à la Loi Rebsamen :
 - L'obligation d'établir un "rapport de situation comparée" chaque année pour les entreprises de plus de 300 salariés et un diagnostic pour les entreprises de 50 à 300 salariés. (Loi Roudy, 1983)
 - La négociation pour l'égalité professionnelle comme un pôle à part entière dans les négociations d'entreprise.
- **Nous favoriserons l'application du cadre réglementaire pour l'égalité professionnelle, l'égalité salariale et les négociations collectives obligatoires**, sous peine de sanctions financières (*Les Féministes en mouvement* proposent 1% de la masse salariale).
- **Nous renforcerons la formation et les moyens de la médecine et de l'Inspection du travail** sur le plan de l'égalité professionnelle et salariale entre femmes et hommes, ainsi que sur le plan de la détection des violences (harcèlement moral ou sexuel, agression sexuelle), et de tous types de discrimination (liées à l'âge, à la religion, à la couleur de peau, au handicap...).
- **Nous renforcerons les sanctions vis-à-vis des organisations et des individus reconnus coupable de discriminations**, harcèlement moral, ou encore agression sexuelle sur le lieu du travail. Nous favoriserons l'adoption de règlements intérieurs promouvant le respect des diversités et le vivre-ensemble.
- **Nous renforcerons les moyens humains, financiers et juridiques du Défenseur des droits**, organisme indépendant chargé de la détection et de l'accompagnement dans la défense des personnes dont les droits ne sont pas respectés. Nous repenserons la nomination du président et des cadres du défenseur des droits en y associant l'ensemble des associations contre le racisme, l'homophobie, le sexisme...

- **Nous améliorerons la détection des discriminations à l'embauche** (en multipliant par exemple l'utilisation de la méthode du testing, désormais reconnue juridiquement) et renforcerons les sanctions vis-à-vis des entreprises et des organisations reconnues coupables de telles discriminations.

Pour favoriser les PME et limiter les fusions acquisitions :

- **Nous privilégierons les PME dans les commandes publiques et dans l'obtention de crédit d'impôt et de subventions** (cf. les propositions de réforme de l'impôt sur les sociétés, axe n° 4), afin de favoriser la production locale. Nous nous inspirerons des lois américaines *Buy American Act* et *Small Business Act* pour réserver une partie des marchés publics (français puis européens) aux entreprises qui produisent en Europe, en réservant 40 % de ces marchés aux PME, et en favorisant l'usage de monnaies locales complémentaires (cf. l'axe n° 6).
- **Nous aiderons la trésorerie des PME en leur donnant plus de moyens et de visibilité** vis-à-vis des associations qui prêtent aux start-up et aux PME (ADIE, France initiative, France Active, Réseau entreprendre...) et des fonds de garantie qui prennent en charges une partie des prêts et les cautionnent.
- **Nous donnerons des droits aux franchisés et aux sous-traitants** par rapport aux entreprises (souvent des multinationales) dont ils sont dépendants.
- En cas de fermeture d'une unité de production et plus généralement de rachat d'une entreprise ayant son site de production en France, **nous favoriserons juridiquement et financièrement la reprise par les salariés ou la mise en place de SCOP ou d'EPC par les nouveaux repreneurs**, grâce à des prêts à taux zéro et à des garanties à plus grande échelle que ce qui existe actuellement. L'État interviendra financièrement pour éviter d'une part que l'usine soit rachetée par une multinationale (les mesures réglementaires ci-dessous rendront plus difficiles les fusions-acquisitions de grosses entreprises), et pour éviter que le site ne soit fermé définitivement détruisant de nombreux emplois. Une nationalisation, plus ou moins provisoire, pourra être au final envisagée pour relancer l'entreprise, lui redonner son indépendance vis-à-vis d'un gros groupe, voire pour changer son statut afin de démocratiser sa gouvernance et de créer des objectifs stratégiques de long terme (la société, en redevenant privée, pourra ainsi devenir une SCOP ou une EPC).
- **Nous réformerons les tribunaux de commerce pour éviter toute collusion ou arrangement** entre un président de tribunal et un représentant des créanciers, en interdisant que ce dernier devienne liquidateur judiciaire en cas de fermeture d'entreprise (ce qui favorise la liquidation de l'entreprise au détriment d'une offre de reprise).
- **Nous promouvons au niveau national une vraie politique de la concurrence rendant bien plus difficiles les fusions acquisitions et donc le processus de concentration** des entreprises (qui entraîne souvent, du fait des restructurations, la fermeture d'unités de production) et protégeant le plus possible (juridiquement et financièrement) les PME innovantes des OPA hostiles. De même, nous renforcerons les sanctions vis-à-vis des cartels, grosses entreprises qui s'entendent sur les prix, ce qui pénalise les consommateurs, les clients et les fournisseurs de ces entreprises). Nous ferons également pression sur l'UE pour que la politique de la concurrence européenne soit bien plus sévère et restrictive vis-à-vis des fusions/acquisitions et des cartels.

- **Nous exonérerons d'impôt sur les sociétés pendant trois ans les petites entreprises** (cf. les propositions de réforme de l'impôt sur les sociétés, axe n° 4) avec un contrôle accru de ces nouvelles petites entreprises pour éviter d'avoir affaire à des sociétés fictives.
- **Nous lutterons contre les LBO** (*Leverage Buy Out*, c'est à dire le rachat à crédit) **par les « fonds vautours »**, pour éviter les rachats à risque et la déstructuration des entreprises existantes (qui entraînent souvent de larges plans sociaux).
- **Nous éviterons la concentration des médias dans la presse**, en créant un statut non lucratif spécifique pour les médias, et en interdisant aux gros groupes financiers d'acquérir toujours davantage de tels médias, afin de garantir une diversité éditoriale.
- **Nous réglerons les fusions acquisitions dans le secteur bancaire** afin de limiter la taille des banques (cf. les mesures de l'axe n° 6), séparant les activités des banques et favorisant l'émergence de petites structures dans le secteur bancaire.

Pour enseigner l'économie, le management et la gestion autrement :

- **Nous moderniserons les programmes, les interventions et les méthodes d'analyse enseignés** dans les grandes écoles de commerce et à l'Université, en formant les élèves au traitement des affaires économiques non seulement à partir des savoirs de nature classique, mais aussi innovants et expérimentaux, et prenant en compte les techniques de communication axées sur la bienveillance, l'intelligence collective, le développement personnel et la connaissance.
- **Nous créerons une deuxième section d'économie au sein du Conseil national des universités (CNU)** comme l'avait prévu le gouvernement avant de faire machine arrière sous la pression des économistes *mainstream*. En effet, aujourd'hui, plus de 80% des professeurs d'économie appartiennent au courant d'économie néoclassique libéral, puisque les deux voies prévues pour accéder aux corps des professeurs de l'Université, à savoir le concours de l'Agrégation du supérieur et la qualification par le CNU, sont complètement verrouillées par les gardiens du temple orthodoxe. Il importe donc de créer une nouvelle section d'économie pouvant s'intituler « Économie et Société » pour diversifier – enfin – les travaux de recherche en économie et permettre à ces travaux d'être ouverts aux travaux de l'ensemble des sciences sociales.
- **Nous interdirons aux professeurs d'Université**, aux maîtres de conférence et autres chercheurs en économie dans les différents instituts de recherche, **de participer aux conseils d'administration des entreprises** et plus généralement de cumuler leur fonction avec des postes à responsabilité dans le privé. Cela permettra d'éviter les conflits d'intérêt et d'éviter que les résultats de leur recherche ne soient directement liés aux intérêts du groupe privé pour lesquels ils travaillent. Ainsi, aux États-Unis, les économistes sont contraints de rendre publics leurs différentes fonctions et donc les conflits d'intérêt potentiels ; nous irons plus loin et sanctionnerons juridiquement ces conflits d'intérêt.



6. Une régulation accrue des marchés financiers et des banques, afin de remettre le secteur financier au service de l'économie réelle et de reprendre le contrôle politique de la monnaie

Pourquoi

Nous sommes probablement à la veille d'une catastrophe financière majeure, ainsi que l'a déclaré Christine Lagarde, directrice du FMI. Nombre de signaux sont dans le rouge : la situation de la Chine qui se dégrade, la chute des prix des matières premières qui met les économies émergentes en difficulté, des dettes publiques qui deviennent ingérables dans plusieurs pays notamment en Europe, l'accession au pouvoir de Donald Trump qui a promis d'assouplir la réglementation bancaire pourtant si fragile....

Nos démocraties se vident progressivement de leur substance en raison de la réduction des marges de manœuvre des États, du fait du poids des différents acteurs de la finance dans la prise de décision publique, de la déréglementation de la finance à l'œuvre depuis 30 ans et du manque de volonté politique pour inverser la tendance (notamment en Europe). Ainsi par exemple, la réglementation mise en place à la suite de la crise financière de 2008 n'a pas été suffisante, du fait de l'influence des grandes banques qui ont vidé de leur substance la plupart des textes de réglementation bancaire mis en place dans les différents pays (notamment en France en 2013).

Le *shadow banking*, c'est-à-dire le système financier non régulé, est sans cesse développé par l'oligopole bancaire (un petit nombre de banques de plus en plus puissantes), pour échapper aux réglementations prudentielles et en premier lieu pour ses activités de produits dérivés. Dans aucune législation en vigueur, il n'y a de véritable séparation « patrimoniale » des activités bancaires. Bref, le lobby bancaire,

très organisé à l'échelle internationale, a été efficace, et l'oligopole peut poursuivre à l'identique les logiques financières délétères ont été la cause de la crise de 2008.

Pour sauver les banques commerciales, les banques centrales ont injecté énormément de liquidités suite à cette crise. Il faut rappeler que, pour la première fois dans l'histoire monétaire, certains taux d'intérêt sont maintenant négatifs, du fait des injections massives de liquidités des banques centrales qui ont fait baisser l'ensemble des taux. Mais les banques commerciales ne jouent pas le jeu du crédit bancaire, préférant placer ces liquidités sur les marchés financiers.

Depuis début 2015, la BCE (banque centrale européenne) a démarré un programme de *Quantitative easing* (achat d'obligation des États) ce qui a permis de sauver – au moins provisoirement – les États européens, même s'il a été mis en place très tardivement et que la Grèce, dont la situation est la plus précaire, n'en bénéficie pas. Le problème est justement que cette création monétaire n'a pas été mise au service des États qui en avaient politiquement le plus besoin et qu'elle n'est liée ni à un programme d'investissement, ni à des politiques budgétaires de relance permettant de sortir enfin l'Europe de la crise, puisque l'on continue à imposer à tous les pays européens, et notamment aux pays du Sud, une austérité dévastatrice. Le programme d'achats de dette de la BCE ne résoudra donc pas le problème de fond de la zone euro, même si c'est toujours mieux que rien. Il faut aller plus loin et permettre d'une part aux États de retrouver leur souveraineté politique et d'autre part à une Europe véritablement démocratique, ainsi qu'à ses États membres, d'investir au service de tous.

Il est donc temps de reprendre le contrôle de la création monétaire à tous les niveaux (national, européen et mondial) pour réguler les banques et les marchés financiers, de remettre la finance au service de l'économie réelle en permettant l'apparition de nouvelles banques plus coopératives au service de l'intérêt général, et de remettre la politique monétaire au service des démocraties.

Comment

Pour y parvenir, Nouvelle Donne :

- travaillera à la reprise du contrôle politique de la monnaie au niveau mondial, européen et national, et donnera tout support à l'apparition de monnaies locales complémentaires ;
- séparera les activités bancaires de dépôt et d'investissement, et favorisera l'émergence d'un rôle d'intérêt général pour le secteur bancaire ;
- régulera les marchés financiers et luttera contre la spéculation et la financiarisation des entreprises, afin de remettre la finance au service de l'économie.

Pour reprendre le contrôle politique de la monnaie :

- Au niveau mondial, nous ferons pression pour organiser un nouveau Bretton Woods afin de créer à l'échelle internationale, en plus de l'ensemble des monnaies et afin de permettre à celles-ci de retrouver leur souveraineté, une monnaie commune de type bancor (comme Keynes l'avait proposé en 1945). Cette idée, soutenue par de nombreux économistes du monde entier, permettra d'empêcher des déséquilibres commerciaux ou monétaires grâce à une chambre

de compensation limitant les déficits comme les excédents financiers des différents pays. Il sera important que l'administration de ce bancor soit effectuée de manière démocratique par une institution représentant l'ensemble des pays du monde.

- Au niveau européen et national, nous étudierons trois scénarios pour le futur de l'euro :

Scénario 1 : Sortir de l'euro et revenir à des monnaies nationales. La sortie de l'euro pourrait être précipitée par l'avènement d'une nouvelle crise financière. Elle permettrait de recréer une politique monétaire au niveau national au service de l'État français, avec le risque que cette nouvelle monnaie soit fragile et que le nouveau franc soit attaqué par les spéculateurs européens, entraînant un effondrement de la monnaie avec des conséquences dévastatrices sur l'économie du pays. C'est pourquoi, tout en sortant de l'euro, il faudra sans doute, en plus des monnaies nationales, créer au niveau européen un dispositif commun de type bancor (cf. supra) pour réguler les déséquilibres entre les monnaies nationales.

Scénario 2 : Mettre la BCE au service des États et de leurs politiques tout en conservant l'euro. Il est essentiel de remettre la Banque Centrale Européenne (BCE), donc la politique monétaire, au service des États et ainsi des citoyens européens. C'est pourquoi nous proposons de permettre aux États de se financer directement grâce à la BCE. L'idée sera, dans l'optique de la démarche de DiEM 25, de le faire dans un premier temps sans évolution des traités. Ainsi la BCE pourrait financer directement la BEI (banque européenne d'investissement) pour des projets européens d'envergure (comme le financement de la transition énergétique, cf. l'axe n° 2). La BCE pourrait également créer des euro-bonds au niveau européen (c'est-à-dire mutualiser la dette au niveau européen), ce qui permettrait de résoudre la crise des dettes souveraines européennes. Dans un second temps, de nouveaux traités démocratisant l'Europe redonneraient de nouvelles prérogatives à la BCE, qui deviendrait dépendante des pouvoirs politiques et notamment du parlement européen. L'idée sera d'avancer vers une monnaie commune qui soit au service des États.

Scénario 3 (dont la compatibilité avec le scénario 2 reste à étudier) : **Créer des monnaies nationales supplémentaires à l'euro.** La création de monnaie nationale de type euro-franc doit être étudiée en complément de l'euro pour permettre de faciliter le financement des PME, de financer des programmes de transition énergétique, voire de verser une partie du revenu citoyen.

- Au niveau local, nous favoriserons l'apparition de monnaies locales complémentaires. Quel que soit le scénario retenu pour la monnaie nationale ou européenne, il semble essentiel de favoriser toutes les initiatives locales de développement des monnaies complémentaires, puisqu'elles remettent en cause le monopole des banques en termes de création monétaire et qu'elles permettent aux citoyens de reprendre la main dans ce domaine. Cet essor vitalisera la démocratie locale et favorisera la production locale.

Pour séparer les activités bancaires et favoriser l'émergence d'un rôle d'intérêt général pour le secteur bancaire

- **Nous séparerons juridiquement les banques de dépôt et les banques d'affaire** et nous enlèverons la garantie d'État aux banques d'affaires qui spéculent. La loi sur la séparation bancaire votée en 2013 a été vidée de sa substance. Pour interdire l'exercice simultané des deux activités, il nous faut aller bien plus loin en obligeant les banques à se scinder juridiquement en deux. Les banques de dépôt seront alors vraiment au service des clients et investiront les fonds des déposants auprès des PME puisqu'elles ne pourront plus les placer sur les marchés financiers. Les banques d'affaire intervenant sur les marchés financiers ne pourront plus spéculer avec les fonds des déposants ni bénéficier des garanties d'État, ce qui les incitera à des interventions plus prudentes dans la mesure où elles devront assumer totalement la prise de risque, amoindrissant le risque systémique de faillite d'une banque majeure, comme Lehman Brothers en 2008. Remettant enfin en cause l'oligopole bancaire, la séparation empêchera ainsi que la création monétaire soit mise au service de la spéculation.
- **Nous créerons un FATCA* à la française afin de connaître l'ensemble des clients et des filiales des banques situées sur le territoire français.** Plus généralement, nous améliorerons le reporting public pour l'ensemble des entreprises, comme le souligne le dernier point de la réforme fiscale (cf. axe n° 4).

** Le Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) est un règlement du code fiscal des États-Unis qui oblige les banques des pays ayant accepté un accord avec le gouvernement des États-Unis à signer avec le Département du Trésor des États-Unis un accord dans lequel elles s'engagent à lui communiquer tous les comptes détenus par des citoyens américains.*
- **Nous interdirons aux banques gérant des comptes de dépôt en France d'avoir des filiales dans les paradis fiscaux.**
- **Nous accroîtrons encore la réglementation prudentielle** des banques au niveau national comme européen, pour les empêcher de prendre des risques énormes déstabilisant l'ensemble du secteur bancaire voire financier. Sera posée la question des fonds propres des banques pour les inciter à prendre moins de risques et afin qu'elles conservent davantage de liquidités.
- **En cas de risque de faillite d'une banque, nous nationaliserons celle-ci** afin de changer sa gouvernance et de la remettre au service de l'intérêt général.
- **Nous créerons des banques publiques** pour permettre à l'État, aux collectivités locales et aux entreprises de se financer.
- **Nous favoriserons l'apparition de banques « éthiques » et coopératives**, afin d'augmenter le nombre de banques et d'arriver à une diversification des pratiques, pour promouvoir la finance solidaire, le microcrédit et plus généralement l'intérêt général, pour les entreprises comme pour les ménages.
- **Nous assouplirons l'obtention de la licence bancaire** afin de pouvoir créer des banques publiques et des banques coopératives pouvant être mises au service de l'intérêt général. En effet, la création d'une nouvelle banque coopérative ou publique est aujourd'hui conditionnée à l'obtention d'une licence bancaire délivrée par les banques centrales nationales et la BCE. Ainsi, par exemple, la BPI créé par le gouvernement actuel ne possède pas de licence bancaire (donc ne peut pas prêter et joue ainsi un rôle très limité).

Pour réguler les marchés financiers et lutter contre la spéculation et la financiarisation des entreprises :

- **Nous ferons pression pour organiser un nouveau Bretton Woods** pour réguler les marchés à l'échelle internationale (cf. supra) ce qui permettra de créer des règles communes internationales pour lutter contre la spéculation financière et réguler les banques.
- **Nous créerons une Autorisation de mise sur le marché** (semblable aux AMM des médicaments), nécessaire pour qu'un nouveau produit financier puisse être commercialisé par une banque. Cela permettra l'interdiction des produits et des activités spéculatifs à risque.
- **Nous créerons une Autorité de sûreté financière**, indépendante, ayant pour seul objet la sécurité et la pérennité du système, à l'image de l'Autorité de sûreté nucléaire. Cette Autorité de sûreté financière gèrera l'autorisation de mise sur le marché des produits dérivés et la réglementation prudentielle des banques.
- **Nous mettrons en place des agences de notation financière et des cabinets d'audit publics** afin de mieux contrôler la finance et de rendre publiques et transparentes les informations. Nous introduirons dans ces notations des critères extra-financiers (le social, l'environnemental...).
- **Nous lutterons contre la fraude fiscale, en améliorant les ressources de l'administration fiscale et en sanctionnant les banques et les cabinets d'audit favorisant la fraude fiscale** (cf. dans l'axe n° 4 les propositions détaillées pour la lutte contre la fraude fiscale).
- **Nous interdirons les retraites-parachutes** comme le peuple suisse l'a décidé par referendum. Il nous faudra aussi réglementer (voire interdire) les stock-options.
- **Nous refuserons l'accès aux marchés publics pour les entreprises ayant des filiales dans les paradis fiscaux**, de même que l'obtention de crédit d'impôt et de toute forme de subvention publique.
- **Nous annulerons les principales réformes comptables réalisées depuis vingt ans, destinées à favoriser la distribution de dividendes fictifs** et laissant trop d'espaces de « créativité » aux entreprises. Il suffit d'en revenir aux principes comptables de prudence du XX^e siècle ayant accompagné les Trente Glorieuses (cf. le détail comptable de l'impôt sur les sociétés dans l'axe n° 4).
- **Nous interdirons la distribution totale des profits aux actionnaires sous forme de dividende et nous taxerons les bénéfices financiers**, allant en décroissant, de 100 % sur tout profit financier réalisé en moins d'une journée, à 0 % sur ceux réalisés après douze ans (cf. l'axe n° 5).
- **Nous ferons pression sur l'UE pour créer enfin une taxe sur les transactions financières** (ce qu'elle ne fait pas en ce moment, sous la pression... de la France).
- **Nous démocratiserons l'entreprise et permettrons d'inscrire des objectifs sociaux et environnementaux dans les statuts des entreprises** (cf. l'axe n° 5) afin de faire évoluer les mentalités et la gouvernance des entreprises, desserrant ainsi l'emprise des marchés financiers et des gros actionnaires.

Un monde apaisé et porteur d'espoir



7. L'engagement pour un monde apaisé, avec une nouvelle vision des relations internationales

Pourquoi

Face au désordre et au chaos du monde, source de conflits qui s'enracinent dans les humiliations du passé et se développent sur les frustrations du présent, Nouvelle Donne promeut **une nouvelle vision des relations internationales**.

Inégalités économiques et sociales dans un contexte de mondialisation débridée, carences de la gouvernance et de l'État de droit, sclérose des institutions internationales, incapacité à prendre en compte tant les évolutions du monde du XXI^e siècle que ses multiples acteurs et l'émergence de nouveaux risques, nécessitent de refonder un modèle international.

Celui-ci devra s'appuyer sur la **réaffirmation des valeurs** énoncées dans le préambule de la charte des Nations Unies qui proclame les droits fondamentaux de l'homme, la dignité et la valeur de la personne humaine, l'égalité des droits, le

maintien de la justice, le progrès social et la tolérance en tenant compte des évolutions d'un monde globalisé.

Dans cet objectif, la réaffirmation du droit international, la promotion de la négociation et de la médiation, la prise en compte des populations et des citoyens dans les relations internationales, apparaissent comme des éléments clés.

Comment

Nouvelle Donne fonde ses propositions sur les droits fondamentaux des êtres humains tels qu'ils figurent dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, notamment le libre choix du régime politique par le peuple, l'État de droit et la bonne gouvernance, le droit international humanitaire et la responsabilité de protéger. Par ailleurs, la solidarité et la fraternité des citoyens au sein d'un espace mondialisé impliquent la reconnaissance de **l'altérité, la justice sociale et la dignité de tous**. Enfin, il convient de prendre en compte notre responsabilité individuelle et collective face aux désordres d'un monde interdépendant et les dangers pesant sur les biens communs.

Ainsi, Nouvelle Donne émet des propositions concernant **les principaux conflits**.

Au Moyen-Orient (Syrie, Irak, Libye, Yémen etc.), il s'agit de remettre la paix à l'ordre du jour, aussi difficile que cela puisse paraître. Pas une victoire éphémère mais une paix durable, équitable, de courage et d'intransigeance. La paix pour tous ceux qui y ont intérêt, des deux côtés de cette mer commune afin de construire ensemble le langage d'un nouvel universalisme. Nos propositions visent aussi à lutter contre **le terrorisme international** par une stratégie globale qui n'hésite pas à interroger nos alliances et actions passées.

Le conflit israélo-palestinien démontre chaque jour davantage l'urgence d'agir afin d'éviter que 2017 marque un triste anniversaire après 70 ans d'immobilisme et d'impunité. Nous **dénonçons clairement** la politique actuelle qui s'est éloignée de l'équilibre traditionnel de la France au Proche-Orient pour soutenir un gouvernement israélien dont la politique extrémiste et expansionniste dénie tout droit aux Palestiniens ; nous proposons notamment **une initiative internationale** visant à mettre en lumière les dividendes de la paix pour les peuples israélien et palestinien et contraindre leur gouvernement à aboutir à un **accord dans un cadre précis et un calendrier contraint** afin de **régler l'ensemble des problèmes**.

Une réforme du système de l'ONU s'avère indispensable afin de rendre plus efficace son rôle dans un monde totalement transformé par la mondialisation, les mobilités, les rapports de force. **Le droit international humanitaire** doit également retrouver une pleine application, adaptée à l'évolution des conflits actuels.

La diplomatie et les relations internationales devront être revisitées à partir d'une analyse précise des rôles des différents acteurs dans leur environnement proche et au-delà (Russie, États-Unis, Chine, pays dits émergents, Turquie, Arabie Saoudite, Iran, etc., ainsi que les organisations internationales et régionales).

Il convient aussi de réfléchir **aux exportations d'armes, au désarmement nucléaire et conventionnel, et au rôle de l'OTAN**.

Enfin, nous proposerons **une politique d'accueil des réfugiés conforme au droit international, solidaire et coordonnée**, riche de nombreuses propositions au niveau international, européen, national et local. Dans l'histoire des peuples et des continents, il y a des tournants décisifs qui interpellent nos valeurs et définissent dans quel type de société nous souhaitons vivre. Les murs que nous construisons aujourd'hui nous enfermeront demain dans nos peurs et ouvriront grande la porte aux extrêmes. Portons une alternative, un récit diamétralement opposé aux tenants du repli, récit que les partisans du statu quo et du déni sont dans l'incapacité de tenir, en redéfinissant un projet d'ensemble, celui du « commun français et européen ».



8. Une Europe des citoyens qui dépasse le cadre d'un simple marché commun

Pourquoi

En créant la Communauté européenne du charbon et de l'acier en 1950, Maurice Schuman a prononcé un discours historique qui déterminait sa conception de l'évolution de l'Europe : « *La contribution qu'une Europe organisée et vivante peut apporter à la civilisation est indispensable au maintien des relations pacifiques* ». L'objectif d'une Europe pacifique était donc le sens premier de la construction européenne, mais elle est passée d'abord par des réalisations dans le secteur économique, notamment avec le Traité de Rome créant en 1957 la Communauté économique européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique. La logique des créateurs de l'Europe était bien exprimée par Maurice Schuman, qui indiquait en 1950 : « *L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait* ».

Progressivement, les gouvernements de l'Union européenne ont développé d'autres domaines d'intervention européenne : une union douanière en 1968, une politique agricole, véritable pilier de la souveraineté alimentaire de l'Europe, qui n'a pas su se

transformer face aux exigences écologiques du monde, la mise en place progressive des institutions, les élargissements successifs vers le Nord et vers l'Est, la Politique étrangère et de sécurité commune et la citoyenneté européenne en 1992 avec le traité de Maastricht, puis la monnaie unique, la création de l'espace Schengen, suivis par nombre de transferts de responsabilité dans différents domaines. En pratique, c'est l'Europe des marchés et de l'économie qui a dominé la construction européenne.

Mais nous faisons face à une crise sans précédent de l'Union européenne, et cela pour deux raisons. La première est que, sous l'impulsion notamment des gouvernements français et allemands, l'Union européenne a choisi une voie purement néolibérale pour son économie, prenant comme modèle la politique de Margaret Thatcher et celle de Ronald Reagan. Cette orientation n'a pas été remise en cause bien que son inefficacité ait été prouvée lors des crises de ces dernières années. La seconde est liée à l'absence de structure démocratique européenne, qui a habitué les gouvernements et la Commission européenne (véritable gouvernement de l'Europe dont les membres sont nommés de façon opaque par les gouvernements nationaux) à préparer, sous la pression des lobbies, de nouveaux traités et de nouvelles directives sans consulter les citoyens européens.

Le citoyen ne voit donc dans l'Europe qu'une machinerie lointaine sur laquelle il n'a aucun contrôle, et qui ne lui apporte pas de valeur ajoutée directe, d'autant que les gouvernements nationaux ont pris l'habitude de rendre l'Europe responsable de tous les maux, sans en souligner les réalisations. La dernière crise en date, celle des réfugiés, a également mis en évidence la paralysie de l'Union européenne qui a proposé une répartition équitable des réfugiés entre les pays, sans avoir, du fait d'un traité encore incomplet, le pouvoir de l'imposer face aux égoïsmes nationaux.

Comment

Dans cette situation, nous voulons remettre de la démocratie dans l'Europe et **nous proposerons à nos partenaires une démarche citoyenne pour réécrire ensemble le traité actuel**. Il s'agit notamment de changer l'équilibre des pouvoirs entre les institutions au détriment de la Commission, non élue, et au profit du Parlement européen, organe élu qui actuellement n'a ni le pouvoir de proposer des décisions de l'Union européenne (directives et règlements), ni le dernier mot en matière budgétaire. Nous demanderons que l'élection au parlement se fasse le même jour dans tous les pays, avec l'objectif d'unir les scrutins, en vue de renforcer la cohésion et l'identité européenne. Dans ce sens, les listes avec des membres de plusieurs pays seront fortement privilégiées. Nous demanderons que la Commission européenne soit nommée de façon transparente par le parlement et totalement responsable devant lui. Il s'agit là de pistes que nous proposons, et bien entendu le résultat dépendra de ce qu'en penseront les représentants des citoyens qui devront, en assemblée constituante, écrire le nouveau traité selon des modalités à définir avec nos partenaires.

Ce processus prendra du temps, probablement plusieurs années, et c'est pourquoi nous proposons d'avancer avec le traité actuel sur nombre de sujets sur lesquels il y a urgence et qui bénéficieront au citoyen européen, en demandant :

- **La possibilité pour les citoyens de donner régulièrement leur point de vue sur les évolutions souhaitables des politiques européennes**, avec un processus collaboratif qui permettrait à des « assemblées citoyennes » de

rédiger des propositions après avoir auditionné des experts, associations, collectifs etc. et organisé des ateliers thématiques mobilisant tous les citoyens intéressés, via une « assemblée européenne de citoyens » au niveau communautaire.

- Afin que l'UE dispose de ses propres ressources et ne dépende pas pour son budget des États membres et de leurs coalitions aléatoires créées par des intérêts nationaux égoïstes, **la création d'un vrai budget européen financé par un impôt sur les sociétés, la taxation sur les transactions financières et l'émission d'euro-bonds**, qui correspondent à des titres de dette publique européenne permettant de mutualiser les dettes et donc d'alléger le poids des dettes publiques nationales (cf. l'axe n° 4). Ce budget pourra aussi être financé par la création monétaire (cf. l'axe n° 6) et permettra d'une part de financer la convergence sociale de l'Europe en redistribuant aux régions pauvres et d'autre part de financer les grands projets européens.
- **Le développement de l'Europe sociale**, avec en parallèle des critères de convergence économique et de convergence sociale, sur des sujets tels que l'emploi, la pauvreté, le logement, l'égalité des chances et une réelle solidarité avec le Sud.
- **La mise en place de grands projets européens dépassant largement le cadre purement technologique**, avec notamment des projets dans le secteur de l'environnement, des sciences sociales, de l'agriculture, de l'éthique des sciences du vivant et de l'identification des meilleures stratégies d'aide au développement.
- **Un grand projet pour sauver le climat**, en particulier en mettant en œuvre, grâce à la création monétaire, un système de subventions directes de la Banque Centrale européenne pour financer les économies d'énergie des particuliers et des PME, en taxant les produits et services nuisibles au climat et en pénalisant les importations venant de pays qui ne mettent pas en œuvre les accords de la COP21.
- **Plusieurs réformes pour assurer la sécurité des citoyens européens**, en transférant au niveau européen la surveillance des frontières terrestres et maritimes, en accélérant la mise en place de l'Europe de la défense, et en créant un organisme d'investigation européen analogue au FBI américain pour lutter contre le grand banditisme, les trafics transfrontières et le terrorisme.
- **Une réforme ambitieuse de la politique agricole commune** (la PAC) pour soutenir principalement les exploitations qui produiront une nourriture saine dans des conditions respectueuses de l'environnement, et non les plus grosses exploitations productivistes comme on le fait actuellement.
- **Un encadrement des pratiques fiscales des pays européens** pour à la fois éviter le dumping fiscal et favoriser fiscalement les produits dont le mode de production et d'acheminement respecte l'environnement, mais aussi les normes sociales établies par l'Organisation internationale du travail (respect des normes sociales et environnementales), comme cela se fait par exemple en Suède.
- **Une politique d'accueil des réfugiés** conforme au droit international et la mise en œuvre d'un véritable pacte européen de l'immigration et de l'asile, en liaison avec réelle politique étrangère commune.
- **Un modèle de co-développement fondé sur la participation active des populations concernées.**



9. Une politique de sécurité axée sur un ensemble d'actions de prévention, sur la réforme des moyens d'action de la justice, de la police et de l'administration pénitentiaire ainsi que sur la coopération européenne

Pourquoi

La sécurité est bien plus vaste, transversale et complexe que ce que les partis traditionnels et les médias veulent nous faire croire. Pour nous, la question de la sécurité est indissociable de celle du type de société que nous voulons construire et faire émerger, non seulement pour notre pays en premier, mais aussi pour l'Europe et pour le monde en général.

À la lecture des rapports établis par l'administration pénitentiaire, on s'aperçoit que la politique mise en place en 2011 et 2012, qui se concentre sur le répressif et délaisse totalement la dimension sociale et économique, ne peut que conduire à davantage d'insécurité, de délits, d'enfermement et donc de dépenses publiques.

Toute la politique de Nouvelle Donne sera, à l'inverse, axée sur la lutte contre les inégalités et la pauvreté, mais aussi sur la manière de rendre de la dignité à chaque citoyen, y compris par la réforme des moyens d'action de la justice, de la police et de l'administration pénitentiaire. C'est ainsi que nous irons vers une société apaisée où chacun vivra en sécurité. Nous voulons affirmer que tout être humain est égal en droit et en faits et que chacun a droit à une place dans notre société.

Comment

Pour atteindre cette grande finalité nos actions concrètes feront la part belle à un travail de fond pour réduire les inégalités, lutter contre la pauvreté, améliorer l'éducation et la formation afin de remédier aux causes premières de la délinquance notamment chez les jeunes, grande ambition qui passera notamment par un jeu de mesures mentionnées par ailleurs :

- Le partage du temps de travail pour redonner emploi, pouvoir d'achat et perspectives d'avenir à une partie de notre population qui se sent aujourd'hui totalement abandonnée (cf. l'axe n° 3).
- L'apaisement familial dans une situation où la question du chômage, qui est aujourd'hui un des plus grands déstabilisateur des ménages et des familles, serait beaucoup moins préoccupante pour chacun de nous (cf. l'axe n° 3).
- Le renforcement de la dynamique associative permise par la généralisation de la semaine de quatre jours, qui doit aussi redonner du poids éducatif aux parents et à la société de « proximité » (cf. l'axe n° 3).
- Un suivi plus dynamique des décrochages scolaires précoces (cf. l'axe n° 10).
- Le service de fraternité visant lui aussi à renforcer cette politique préventive et de fond pour développer l'esprit civique et citoyen nécessaire à une société plus sûre (cf. l'axe n° 15).
- Enfin, la réforme fiscale, visant à une fiscalité plus juste, plus progressive et plus simple, pour redonner du sens et de la légitimité à l'impôt et permettre de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale, mais aussi contre le travail dissimulé et le travail au noir (cf. l'axe n° 4).

Des mesures complémentaires seront prises par Nouvelle Donne :

- **Nous doterons la justice des moyens dignes d'un pays développé** et la rendrons plus simple, plus rapide, plus accessible et sans passe-droit, comme indiqué dans l'axe n° 1.
- **Nous recentrerons la police sur ses missions fondamentales**, en mettant fin aux missions qui ne relèvent pas du cœur de ses attributions, en ayant un mécanisme de remboursement juste et rapide des heures supplémentaires, en recherchant une meilleure complémentarité entre police et gendarmerie, et en revoyant la répartition sur le territoire pour avoir des policiers où nous en avons besoin.
- **Nous réorienterons la mentalité de la force publique**, en faisant obtenir l'obéissance de la population non par la force et par la menace, mais par son adhésion aux instructions données ; à cette fin, nous enseignerons aux forces de police la manière de servir les usagers et de communiquer avec eux, et nous leur inculquerons une culture de la qualité, de manière analogue à ce qui se fait dans les pays de Nord de l'Europe.
- **Nous mettrons en œuvre une politique d'emprisonnement humanisée et orientée vers la réinsertion**, pour éviter la surcharge des prisons, source de récidives et de radicalisation, notamment en développant les alternatives proposées en 2013 par la mission d'information de l'Assemblée nationale, en instituant un numérisé clausus contraignant par prison, en créant plus de prisons ouvertes pour les fins de peine sur le modèle des pays nordiques, et en économisant les moyens selon les suggestions de la Cour des Comptes.

- **Nous définirons une stratégie citoyenne de sécurité, intégrant la Défense et la Sécurité intérieure**, avec des objectifs clairs qui éviteraient d'intervenir militairement sans une doctrine établie et validée, une méthode démocratique pour approuver nos interventions, une meilleure intégration des services de renseignement civils (police) et militaires, une redéfinition claire et bien définie des rôles de la police et de l'armée sur le territoire, l'allocation des moyens correspondants et l'obligation de procéder régulièrement devant le Parlement à une évaluation du succès ou de l'échec de l'intervention pour en tirer les conséquences.
- **Nous définirons une stratégie nationale contre le terrorisme** qui intégrera la prévention, la détection et la réaction rapide.
- **Nous prendrons des sanctions contre les États qui soutiennent le terrorisme.**
- **Nous organiserons un débat démocratique sur les grandes orientations de politique de défense** (OTAN, dissuasion nucléaire, exportations d'armement).
- Nous demanderons à nos partenaires européens :
 - **la mise en place d'un organisme de police européen d'investigation** pour prévenir, détecter et agir en cas de crimes dépassant un cadre national ;
 - **la création d'un corps de garde-frontières et de garde-côtes** européens pour lutter contre les trafics et le terrorisme et pour accueillir humanement les réfugiés ;
 - **la création progressive d'une véritable défense européenne.**

Un esprit libre dans un corps sain



10. L'éducation et la scolarisation des enfants pour en faire des adultes responsables, autonomes et citoyens, leur ouverture à la culture, la formation tout au long de la vie pour que chacun puisse s'adapter à un monde en mouvement permanent

Pourquoi

Notre système éducatif et nos pratiques de formation des adultes, tant dans le privé que dans le public, apparaissent en difficulté à tous les niveaux, renforçant les inégalités (culturelles, d'accès à l'emploi et aux postes de responsabilité) au lieu de les corriger :

- Difficultés à faire acquérir des bases de lecture, de français, de calcul et de vivre ensemble aux jeunes enfants en primaire.
- Méthode d'enseignement uniforme, ne prenant pas suffisamment en compte les modes de perceptions dominant chez chaque individu (la vue, le toucher, l'ouïe, le ressenti) conduisant parfois à des échecs scolaires, qui pourraient être évités par une formation pédagogique plus complète de l'enseignant.

- Défaut de connaissance de l'enseignant sur les difficultés rencontrées par, les enfants précoces, les malentendants, les autistes, les dyslexiques, les dyspraxistes, conduisant parfois, ces élèves « marginaux », du fait de leur structure mentale pourtant suffisamment développée, à ne pas pouvoir profiter pleinement de l'enseignement public, faute d'être détectés et dirigés vers des neuropsychologues, ergothérapeutes, psychomotriciens ou autres spécialistes qui leur apprendront à apprendre et à s'adapter au mode d'enseignement courant.
- Au collège, difficulté à gérer la mixité et l'hétérogénéité sociale, culturelle et religieuse, à intéresser des adolescents à la culture générale nécessaire pour les rendre capables de faire société.
- Au lycée et au supérieur, du fait de l'instauration d'une culture de la compétition et de la peur de l'erreur menant au repli sur soi et à la défiance de l'autre, difficulté à préparer au mieux chacun à s'épanouir dans une vie d'adulte intégré dans le tissu social, dans la voie la plus propice à son développement personnel et à l'épanouissement de ses potentialités.
- Et au cours de cette vie d'adulte, incapacité à proposer un système de formation continue permettant à chacun de s'adapter à l'évolution du monde professionnel.

Au contraire, nous pensons que l'éducation est, pour l'individu, un outil d'émancipation économique, sociale et intellectuelle, ainsi qu'un outil d'intégration sociale, de transmission culturelle et de développement socio-économique. Nous estimons que, au niveau collectif, elle remplit également le rôle de formation au débat citoyen, fondement de la démocratie, parce qu'on ne doit pas seulement éduquer des enfants d'après l'état présent de l'espèce humaine, mais en vue de son état futur possible.

De même, nous pensons que la **pédagogie doit être collaborative, participative, inclusive, adaptative et active** :

- parce que l'école est le lieu où l'enfant doit sentir l'inévitable résistance de la société afin d'apprendre non seulement qu'il est difficile de se suffire à soi-même mais aussi que l'indépendance d'esprit passe par la difficulté de se priver et par celle d'acquiescer ;
- parce que la vie en société est un équilibre entre la contrainte sur sa liberté et sa faculté à faire un bon usage de cette liberté ;
- parce qu'il faut que l'élève construise lui-même ses idées au lieu de les recevoir toutes faites du dehors ;
- parce qu'il ne faut jamais cultiver une faculté de l'esprit pour elle-même et de manière isolée, mais cultiver chacune des facultés seulement en relation aux autres ;
- parce qu'une culture fondée sur la mémoire est superficielle et surtout déformante.

Comment

Nouvelle Donne s'engage donc à s'investir prioritairement dans ce domaine, et pour ce faire :

- **Nous permettrons aux citoyens de « reprendre la main » sur le système d'éducation**, en conformité avec l'ambition de renouvellement démocratique de Nouvelle Donne et à l'organisation en réseaux décentralisés qu'elle promeut, en les associant à la constitution de projets d'établissements fortement ancrés sur leur territoire et en lien avec les autres acteurs intervenant sur celui-ci afin de promouvoir, de l'âge de deux ans aux études supérieures, le vivre-ensemble, la coopération et l'ouverture à la Cité. Dans ce cadre, le budget et l'autonomie des établissements seront renforcés.

- **Nous considérerons le temps éducatif hors scolarité comme participant à l'éducation globale** et l'intégrerons à un projet global d'orientation et de vie. La gratuité sera garantie dans l'accès aux crèches dont le nombre sera augmenté, la communication des crèches avec les écoles maternelles sera renforcée, et les activités périscolaires seront prises en charge par l'État et non par les communes ou les familles afin de ne pas alimenter davantage les inégalités territoriales et sociales. La formation du personnel des crèches et des intervenants des activités périscolaires sera également organisée et financée par l'État.

- **Nous ferons davantage participer les usagers du système d'éducation** (élèves, étudiants...) **aux processus décisionnaires** qui les touchent dans le cadre des établissements où ils sont inscrits, du groupe en formation (classe, section, promo...) à l'établissement lui-même. C'est en expérimentant activement la démocratie que l'on apprend à devenir un citoyen.

- **Nous élargirons l'enseignement de l'éducation civique** aux enjeux de justice globale aux niveaux social et sociétal, ainsi qu'aux enjeux de connaissance et de respect d'autrui, notamment du grand âge et de la personne porteuse d'un handicap moteur ou mental, et enfin aux enjeux environnementaux car le pouvoir démocratique s'exerce également par le biais des choix de consommation.

- **Nous encouragerons financièrement les projets d'établissement visant à rendre les infrastructures plus écologiques** (autosuffisance énergétique, nourriture bio dans les cantines).

- **Nous passerons d'une éducation principalement centrée sur la sélection des élèves à une éducation investissant réellement dans leur orientation** car, outre la démocratie, Nouvelle Donne entend défendre la justice sociale et lutter contre précarité et inégalités, souhaitant pour cela s'attaquer aux racines de l'échec scolaire, au marquage social et aux prophéties autoréalisatrices. Dans cette perspective, la valorisation de toutes les orientations et de tous les parcours scolaires sera promue.

- **Nous ferons la promotion d'une pédagogie collaborative, participative, inclusive, adaptative et active.** Pour cela, nous intégrerons les différentes pédagogies porteuses de ces pratiques dans le cursus de formation initiale et continu, ainsi que la pratique des outils nécessaires à leurs réalisations comme, entre autres, le numérique. Afin de garantir son succès, c'est dès la maternelle que le processus sera mis en place.

- **Nous accorderons à l'Université une place plus importante au sein de la société**, afin d'encourager la vulgarisation des savoirs plus avancés auprès du plus grand nombre, et **favoriserons les liens pédagogiques entre chercheurs et enseignants de tous niveaux**. En effet, l'éducation doit également être au plus proche de la production des savoirs, car l'esprit critique apporté par la démarche de la recherche est un outil indispensable à la formation citoyenne des plus jeunes ainsi qu'au débat démocratique dans l'ensemble de la société.

- **Nous ouvrirons davantage les concours administratifs et techniques** de cadre A aux universitaires issus de formation en sciences humaines et sociales, de façon à introduire dans les administrations une vraie culture du travail transversal.

- **Nous renégocierons au niveau national l'ensemble des rémunérations des enseignants**, d'un niveau très inférieur à celui de nombreux pays économiquement comparables, pour la qualité du recrutement comme pour la reconnaissance du rôle central du service effectué au bénéfice de la société, mais aussi pour maintenir le haut niveau de motivation des personnels.

- **Nous améliorerons la collaboration et le dialogue entre parents d'élèves et enseignants**, pour que l'élève dispose d'un système éducatif parental et scolaire cohérent et complémentaire, les parents devant respecter et accorder toute confiance au savoir-faire et savoir-être des enseignants à qui ils délèguent entièrement l'éducation de leurs enfants pendant les heures passées à l'école, et l'enseignant devant être à l'écoute des difficultés et des spécificités de l'enfant rapportées par les parents, le mettre en confiance et adapter son discours lors d'échanges avec des parents à faibles niveaux d'études, de conditions modestes ou d'origine étrangère, pour établir un rapport d'égal à égal, entre adultes responsables, dans leurs rôles respectifs d'éducation du jeune.

- **Nous engagerons une politique ambitieuse de réduction des inégalités scolaires** via notamment une réduction des effectifs dans les zones sensibles (de 24 à 18 élèves dans les quartiers « politique de la ville » et en réseau d'éducation prioritaire (standard ou renforcé)).

La recherche

En parallèle de l'enseignement, et souvent étroitement liée à lui dans le supérieur, la recherche française tombe lentement en déshérence.

Classiquement, les missions du chercheur sont de chercher (pour savoir « comment ça marche »), de transmettre (pour faire évoluer la perception de l'univers) et de valoriser (comment utiliser les connaissances et comment contrôler leur utilisation).

Si le chercheur public est tenu de divulguer les connaissances acquises et encouragé à valoriser ses découvertes par des contacts avec l'industrie ainsi qu'à les protéger par des prises de brevet, le chercheur du privé n'a pour sa part aucune obligation de transmettre les connaissances nouvelles, et pourra au contraire être incité à protéger ses découvertes en les brevetant, voire dans certains cas à cacher ses résultats. On pourrait donc s'attendre à ce qu'un gouvernement soucieux de l'intérêt général cherche à développer la recherche publique qui est seule à même de fournir des éléments de décision indépendants des intérêts privés.

Or, en pourcentage du PIB, le budget français consacré à la recherche a reculé en dix ans de la 7^e à la 15^e place. À 2,2 %, on est très loin des objectifs fixés à 3 % en 2000. De plus, la part dans ce financement consacré au Crédit impôt recherche (CIR) a quintuplé entre 2006 et 2009, or le CIR ne s'accompagne d'aucune garantie véritable quant à son utilisation. Il sert entre autres de soutien déguisé aux grands groupes pharmaceutiques. Évidemment, ces fonds échappent à la recherche publique, dont les laboratoires sont obligés de consacrer une part importante de leur temps à une quête de financements complémentaires, financements dont les sujets devront être conformes soit à une vision étatique et souvent frileuse, soit aux programmes de financeurs privés définis selon des stratégies purement financières.

À cela, s'ajoute une lente érosion du nombre de chercheurs et de techniciens dans les organismes publics, avec une forte augmentation des emplois précaires.

Nos propositions en ce domaine visent à déconstruire le discours scientiste et productiviste tout en soutenant d'une part le progrès des connaissances avec la liberté de chercher, d'autre part la diffusion encouragée des connaissances et l'application des découvertes contrôlée par tous et au service de tous.

A court terme

- **Nous réattribuerons 20% du CIR au financement des laboratoires**, soit à peu près un milliard d'euros, permettant ainsi d'atteindre une dotation de 50 % de leur fonctionnement, leur donnant une plus grande autonomie dans le choix des sujets et leur permettant de consacrer du temps à la recherche scientifique plutôt qu'à la recherche de financements.
- **Nous reviendrons à un niveau d'embauche de chercheurs et de techniciens** permettant une croissance des organismes de recherche.
- **Nous rattraperons notre retard par rapport aux pays du Nord de l'Europe**, qui financent la recherche à hauteur de 2,5 à 3 % de leur PIB.

A plus long terme

- **Nous créerons un conseil d'évaluation des besoins en recherche translationnelle**, permettant de substituer à la loi du marché un pouvoir de décision citoyen sur les priorités en matière d'applications. Ce conseil sera composé de parlementaires, de représentants de la société civile et du monde associatif, ainsi que de représentants des personnels des institutions de recherche et de l'enseignement supérieur.
- **Nous remédierons à la complexité du système français**, fait de plusieurs organismes de recherche mais de peu de passerelles avec l'enseignement supérieur et les autres administrations. Cette rigidité ne permet pas par exemple d'alterner facilement des périodes consacrées totalement soit à la recherche, soit à l'enseignement, soit à l'administration : une piste pourrait être un statut unique avec un système de points à acquérir au cours d'une carrière.
- **Nous œuvrerons à l'intégration des écoles d'ingénieurs dans les regroupements universitaires**, afin d'améliorer la formation par la recherche pour les futurs ingénieurs et de créer une fluidité au niveau du doctorat, permettant de nouveaux débouchés industriels pour les docteurs issus de l'Université.
- Nous investiguerons **les raisons pour lesquelles les financements nationaux ou européens** n'atteignent pas, même lorsqu'ils sont cumulés, le niveau de financement des grands programmes américains.



11. Une meilleure démocratisation de la culture par une meilleure décentralisation, pour une plus grande implication des citoyens

Pourquoi

Les citoyens doivent se réappropriier la culture à tous les niveaux :

- Parce que c'est le souffle de la Liberté qui anime l'artiste et qui permet à la vie de continuer. Parce que c'est l'art qui a parfois permis aux déportés d'Auschwitz ou de Ravensbrück de rester en vie, accrochés à un vers de poésie, à un texte de théâtre, à l'espoir de revoir la beauté. L'art peut abattre la barbarie et l'extrémisme plus radicalement qu'un fusil.

- Parce que, au-delà des frontières et des spécificités géographiques, ce qui donne sens aux territoires et aux communautés humaines qui les habitent, c'est la Culture. Ce socle, fait de références communes et d'imaginaire partagé, est un élément constitutif du vivre-ensemble. La culture est un bien commun, un droit fondamental inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, en son article 27.

- Parce que, si les politiques culturelles françaises ont été construites sur un paradigme de démocratisation, pensé à partir des institutions, successivement amendé et complété, celui-ci n'est plus opérant : l'écart se creuse entre ces politiques et les populations, une nouvelle « classe culturelle avisée » s'est créée, pour reprendre l'expression de Jean Baudrillard.

- Parce que la décentralisation a délaissé l'ambition politique initiale des MJC (où le socioculturel n'était pas méprisé au profit du culturel « pur »), parce que la culture a perdu son pouvoir mobilisateur et que l'orientation est celle de l'excellence artistique, drainant la majorité des crédits au seul service de l'élite, en excluant l'immense majorité des créateurs et en les condamnant à la précarité.

Aussi est-il urgent de concevoir une nouvelle donne pour la culture.

Comment

Nous mettrons en place une authentique décentralisation, décloisonnant et partageant autrement les arts et la culture, permettant de réduire les inégalités territoriales, tout en développant l'emploi.

Pour ce faire :

- nous créerons un réseau de *scènes partagées de proximité* gérées de façon participative, ouvertes aux pratiques amateurs, aux débats et aux actions d'éducation populaire ;
- nous développerons et accompagnerons les *nouveaux territoires de l'art*, d'initiative privée ou publique : lieux atypiques, « tiers lieux », friches, lieux citoyens... Ces nouveaux territoires expérimentent de nouvelles modalités d'inscription de l'art dans la société, explorent de nouvelles esthétiques et cultivent une dimension sociale ;
- nous inciterons l'accueil d'artistes en résidence de création dans les établissements scolaires, hôpitaux, maisons de retraite, entreprises, etc.
- dans l'esprit du « 1 % artistique » des constructions publiques, nous imposerons un volet artistique à un grand nombre d'opérations bénéficiant de subventions publiques.

Nous poserons le principe que le développement de tout être humain ne passe pas par la seule raison et la simple multiplication des savoirs, et que ce développement est aussi constitué de sensibilité, d'imaginaire, de rêve, comme le souligne Gaston Bachelard. La pratique artistique et le contact avec l'acte créateur permettent aux élèves la découverte d'eux-mêmes, nécessaire à la construction de citoyens responsables.

Pour ce faire :

- nous énoncerons la nécessité que l'enseignement de l'art et de sa pratique soient dispensés au sein de tout établissement scolaire et transmis par les artistes eux-mêmes, en complément des enseignants spécialisés ;
- nous ferons mobiliser, pour répondre à cette demande, des acteurs de proximité (scènes de proximité, artistes indépendants, etc.) ;
- nous mettrons en place de nouveaux critères d'évaluation pédagogique des élèves, critères axés sur la création et l'imagination, et pas seulement sur l'accumulation de connaissances ou sur les capacités diplômantes.

Nous reviendrons à la mission initiale du ministère de la Culture, à savoir celle de viser l'épanouissement et l'émancipation de la personne humaine, hors de tous déterminismes socio-économiques. Or, un système de concentra-

tion des pouvoirs provoque des effets pervers à tous les niveaux des instances publiques culturelles.

Pour ce faire :

- nous imposerons le non-cumul des mandats à tous les postes clés des différentes instances culturelles publiques et le plafonnement de la rémunération de ces postes de direction ;

- nous gérerons le renouvellement des mandats dans un souci de renouvellement constant, amenant d'office plus de diversité (de génération, d'origine, de couleur de peau, esthétique), dans une obligation de parité.

- nous rendrons financièrement transparentes les rémunérations et les budgets de fonctionnement de ces structures ;

- nous simplifierons et rationaliserons les procédures de subventionnement public concernant le spectacle vivant, notamment en instaurant des montants planchers et des montants plafonds, et en rendant obligatoire la transparence dans le traitement des dossiers.

- nous mettrons en place une participation citoyenne accrue à différents échelons : dans les commissions d'experts (programmation, subventions), à travers des scènes ouvertes régulières, via des procédures de tirage au sort sur une partie des budgets à attribuer, etc.

Nous créerons une « licence globale » sur internet car, s'il n'a jamais été aussi facile d'accéder à la culture, la part des recettes revenant aux auteurs-créateurs est malgré tout dérisoire. Ainsi, nous autoriserons l'échange de tous fichiers sur internet en contrepartie d'un abonnement payant.

Cette licence globale sera contrôlée par une agence indépendante : ses contours et le montant de l'abonnement seront définis en concertation avec les auteurs, éditeurs, producteurs, sociétés de gestion collective de droits d'auteur, et bien sûr, les utilisateurs. L'un de ses objectifs majeurs sera de mieux réorienter les recettes vers la création. Différentes modalités juridiques et techniques permettront de mettre en place la licence globale sans dénoncer nos engagements internationaux.

Nous inscrirons la culture dans le développement d'un territoire, en créant un label culturel à l'échelle territoriale. Pour disposer d'une visibilité des politiques culturelles territoriales, un label est un signe garantissant la qualité de quelque chose : il vise à assurer et faciliter la reconnaissance de certaines caractéristiques définies dans un cahier des charges.

Nous définirons ce label selon de multiples paramètres afin d'attirer l'attention des populations, des élus, des financements publics et des entreprises sur des critères spécifiques.

Signe de reconnaissance, il distinguera une offre culturelle et il stimulera une dynamique culturelle en inscrivant la culture dans la notion globale du bien-vivre ensemble et du développement d'un territoire.

Sa gouvernance sera équilibrée et horizontale, incluant acteurs et usagers, avec des mandats courts et non renouvelables, et la stricte observance d'absence de conflit d'intérêt avec les dossiers examinés.

Le régime des intermittents sera notre prochain gros chantier qui ira certainement vers l'idée d'un seul régime d'indemnisation pour tous les emplois discontinus, qu'ils soient choisis ou contraints (artistes et techniciens du spectacle, pigistes, saisonniers, précaires, CDD...). Une grande négociation avec les partenaires sociaux précisera les conditions d'indemnisation.



12. Une pratique accrue et facilitée des activités physiques et sportives pour stimuler le corps, le mental et la rencontre de l'autre

Pourquoi

Le sport est source de santé physique et mentale. De nombreuses politiques préventives encouragent la pratique d'une activité physique. Cette dernière peut aussi favoriser la guérison d'une maladie ou tout du moins en réduire les effets. Dans une société où la sédentarité touche la majorité de nos concitoyens, l'activité physique peut permettre un mieux-être du corps et de l'esprit.

Le sport favorise la rencontre de l'autre et participe du vivre ensemble.

Certains sports permettent la rencontre d'individus de milieux sociaux différents, de régions différentes, de pays différents, etc. Les compétitions internationales proposent aux états de s'affronter sur un autre terrain que celui de la concurrence commerciale ou de la guerre.

Le sport est porteur de valeurs :

- La loyauté, c'est accepter la vérité sportive, faire preuve de fair-play.
- Le respect de l'adversaire, des règles, de l'arbitre, de l'environnement.
- Le dépassement de soi, un sentiment d'accomplissement et de réussite par le recul de ses limites.
- L'esprit d'équipe, qui constitue une école de la solidarité et de l'abnégation, même dans les sports individuels.

La pratique sportive contribue à l'épanouissement individuel et social de chacun. Il procure des sentiments, des sensations, des joies. Il nous extrait de la vie courante et nous emmène dans un autre univers. Les amitiés nouées sur les terrains ou en pleine nature sont parmi les plus belles et les plus solides.

Pratiquer une activité physique et/ou sportive, c'est se donner la chance d'ajouter une dimension supplémentaire et heureuse à son aventure humaine. Pour autant, cette pratique doit être en accord avec la réduction des émissions de CO₂ et de manière plus générale avec un développement soutenable.

Comment

Pour atteindre cet objectif, nous réduirons les inégalités d'accès à la pratique d'une activité physique et/ou sportive, nous intégrerons le sport scolaire et universitaire dans la politique du sport pour tous, nous permettrons une meilleure solidarité entre sport professionnel et sport amateur et une meilleure solidarité entre les différents sports.

Pour réduire les inégalités d'accès à la pratique d'une activité physique et/ou sportive :

- Nous permettrons à tous les ménages à revenu modeste d'obtenir une aide pour l'achat d'une licence sportive.
- Nous allouerons une part importante du budget de l'État au sport, fléchée vers les quartiers « politique de la ville ».
- Nous favoriserons les liens entre écoles, clubs et municipalités dans les quartiers « politique de la ville ».
- Nous impulserons la féminisation de la pratique sportive et des instances dirigeantes des fédérations.
- Nous donnerons à tous du temps pour pratiquer une activité physique et/ou sportive à travers notre projet de réduction du temps de travail.

Pour contribuer à la réduction des inégalités territoriales en matière d'offre d'activités sportives et d'équipement :

- Nous créerons des crédits à taux préférentiels pour les collectivités qui investissent dans la maintenance et le renouvellement des équipements sportifs.
- Nous encouragerons les entreprises à proposer des activités sportives à leurs salariés sur leur temps de pause méridienne.

Pour intégrer le sport scolaire et universitaire dans la politique du sport pour tous et dans la détection des sportifs/sportives de haut niveau de demain :

- Nous aiderons les écoles primaires dans la mise en place d'activités sportives, par des moyens humains et matériels, dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires.
- Nous favoriserons l'USEP (Union Sportive des Écoles Primaires) et l'UNSS (Union nationale du sport scolaire) pour permettre un accès au sport pour tous.
- Nous ferons respecter le nombre d'heures de sport dans tous les cycles d'apprentissage, afin de permettre une pratique sportive quelle que soit la formation initiale : classique ou en alternance.
- Nous pérenniserons et développerons les « pôles espoirs » au sein des lycées, sans coût supplémentaire pour les familles.

Pour une meilleure solidarité entre sport professionnel et sport amateur et une meilleure solidarité entre les différents sports :

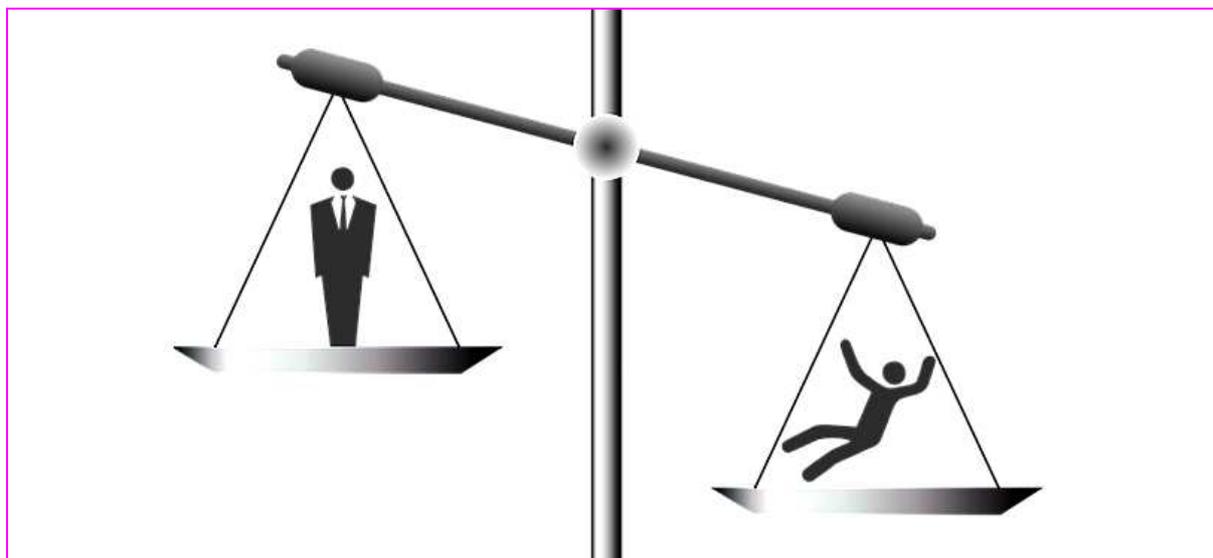
- Nous encouragerons les rapprochements entre les fédérations sportives et la fédération française Handisport.
- Nous augmenterons la taxe Buffet sur les droits télévisés et les fournisseurs de communications électroniques.
- Nous augmenterons la taxe sur les paris sportifs.
- Nous assurerons aux différents sports une équité d'accès aux chaînes gratuites.

Et aussi :

- **Nous rechercherons une harmonisation européenne** autour de la prévention et des sanctions en matière de dopage, des paris sportifs et du contrôle de gestion des clubs.
- **Nous ferons la promotion des valeurs de l'arbitrage** et nous encouragerons le respect des arbitres, qu'ils soient professionnels ou amateurs.
- **Nous ferons la promotion de la recherche sur les impacts du sport** sur la santé, l'employabilité, la cohésion sociale...

Nous consacrerons au Sport un ministère à part entière ou un secrétariat d'État, à savoir une instance indépendante de la Santé, de la Jeunesse, de la Vie associative, des Femmes, de la Ville... même si certains liens avec d'autres ministères sont fondamentaux. Le sport mérite une instance à part entière comme une condition à la lisibilité de l'action politique menée.

Fraternité et égalité en droits



13. La lutte sans relâche pour réduire les inégalités dans l'intérêt de tous, pour des raisons sociales, économiques, sécuritaires et sanitaires

Pourquoi

Les inégalités sont la source de nombreux problèmes sociétaux et engendrent des coûts rarement évalués. Elles sont devenues criantes (éducation, emploi, santé physique et mentale, logement, culture) et désormais peu supportables par les structures et les budgets des dispositifs actuels de réparation. Des études apportent de manière répétée la preuve qu'un développement économique non partagé conduit à des crises répétées qui peuvent déboucher sur des extrémismes.

Pour ces raisons, Nouvelle Donne a la conviction que l'objectif politique de réduction des inégalités constitue un projet fédérateur pour la prospérité.

Comment

- **Nous développerons la capacité de résilience des plus démunis**, par un accès sans condition aux biens de première nécessité, et ce via le revenu citoyen inconditionnel, des dispositifs de désendettement, la mise en place de monnaies et de comptes bancaires de proximité, ainsi que des politiques adaptées dans le domaine du logement, de l'énergie, de la santé et du transport ;

- **nous lutterons contre les discriminations** à l'embauche et à l'accès aux formations ;

- **nous valoriserons d'autres formes de travail que l'emploi**, notamment les autres activités utiles socialement qui profitent à l'intérêt général ;

- **nous accompagnerons la personne licenciée par son employeur**, pour accélérer et faciliter sa réinsertion dans la vie active, par une action multiservices (coaching à la recherche d'emploi, à bilan de compétences, à la reconversion professionnelle si nécessaire, suivi psychosociologique et médical, aides au logement, aides sociales, etc.) ;

- **nous encadrerons les écarts de rémunération et de revenus**, en déterminant une fourchette maximale et un plafond d'indemnité de chômage et de retraite ;

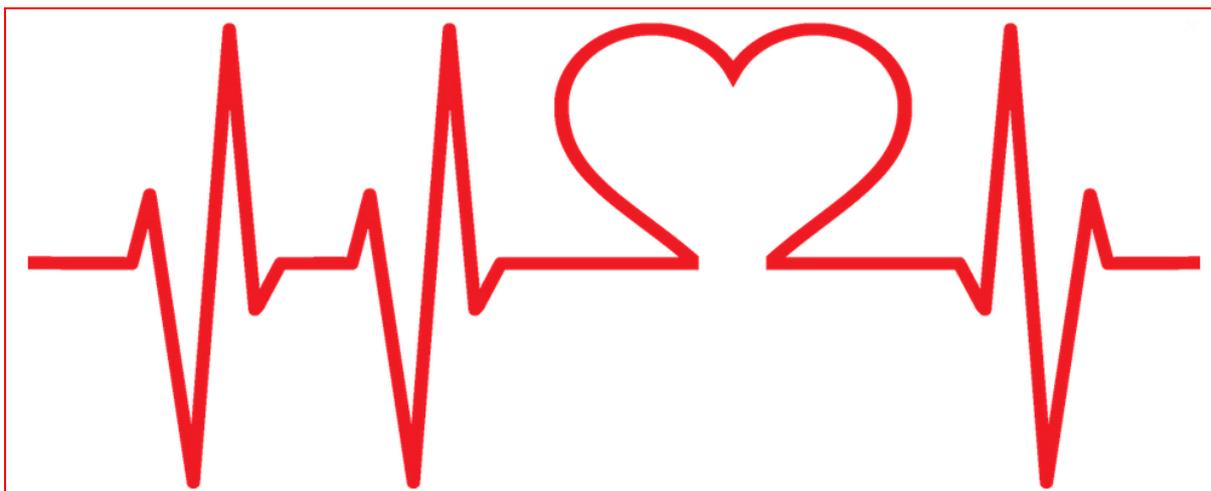
- **nous réduirons les inégalités scolaires** (cf. l'axe n° 10) ;

- **nous faciliterons l'accès au logement**, par un plafonnement des loyers, un ajustement du loyer social au revenu (ainsi que, dans le cas de bas revenus, à la composition familiale), par un développement de l'intermédiation locative, par une garantie innovante des loyers, par la mise en place de dispositifs permettant, dans le cadre du marché immobilier, de rendre le foncier plus accessible à l'achat, par le développement de l'accession et de la gestion sociales des logements, par la création d'offres de logements davantage adaptés à des modes de vie plus diversifiés et aux demandes locales ;

- **nous favoriserons l'accès à l'engagement politique et associatif** pour tous, en créant un statut et en se dotant de moyens pour compenser les risques professionnels ;

- **nous favoriserons l'accès à des services de la petite enfance** pour favoriser la conciliation des temps de vie ;

- **nous mènerons une politique interdisciplinaire concernant l'intégration et la reconnaissance sociale des personnes dépendantes** (vieillesse) mais aussi des personnes **porteuses de handicap physique ou mental**.



14. La mise en œuvre d'un droit réel à une bonne santé physique et mentale pour tous

Pourquoi

Nous voulons simplement mettre en œuvre les dispositions de la charte de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), signée par la France, qui prévoit que « *bénéficiaire du plus haut standard possible de santé constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain* ». Nous considérons que la santé dépend d'abord de la réduction de la pauvreté, qui doit être atteinte par une meilleure répartition de l'emploi proposée par Nouvelle Donne et par la mise en place du revenu citoyen. La santé dépend aussi de conditions de vie (donc de l'environnement) et de conditions de travail décentes, de la possibilité pour tous d'accéder à une nourriture saine, et de la protection de tous contre les menaces sanitaires.

Nous considérons avec l'OMS que le droit à la santé comprend aussi « *l'accès, en temps utile, à des soins de santé acceptables, d'une qualité satisfaisante, indépendants des lobbies industriels* », et d'un coût abordable pour tous.

Nous proposons de réinventer la Sécurité Sociale pour la doter d'un système de gouvernance en adéquation avec nos valeurs de démocratie et de solidarité, afin que, en cas de maladie, les Français aient un accès facile aux soins, sans bureaucratie inutile, avec, comme dans le modèle alsacien-mosellan, un coût pour le patient qui soit adapté à ses ressources pour éviter les exclusions.

Nous souhaitons une médecine qui place les valeurs humaines au cœur de son fonctionnement, avec des professionnels compétents, valorisés et bien-traitants, exerçant à proximité de la population et en nombre suffisant sur l'ensemble du territoire.

Comment

Afin d'atteindre cet objectif, nous travaillerons sur les axes généraux suivants, sur lesquels nous formulons des propositions spécifiques :

- **L'instauration d'une démocratie sanitaire**, pour que, à tous les niveaux, ce soit des citoyens bien formés et responsables qui décident, en lieu et place de l'administration et d'experts qu'elle choisit.

- **L'apprentissage de tout individu à une bonne hygiène de vie physique et mentale**, contribuant ainsi à une politique de prévention des maladies.

- **L'amélioration de la politique de santé publique**, en particulier pour diminuer les importantes inégalités de santé en France, grâce à une action déterminée en matière de promotion de la santé et d'action sur les déterminants de santé comme la nutrition, l'activité physique, la consommation d'alcool, de produits toxiques et de tabac.

- **L'amélioration de notre système de prise en charge des dépenses de santé**, par un Régime Général Étendu, unique et simplifié, inspiré du régime d'Alsace-Moselle pour couvrir au minimum 90 % des frais de santé pour tous, avec un coût adapté aux ressources de chacun. La fusion des différents organismes optimisera la gestion et la rendra plus économe.

- **La garantie d'un accès pour tous les Français à des soins de proximité de qualité**, notamment pour ceux vivant dans des déserts médicaux, par la réforme de notre système de soins de ville, susceptible ainsi de constituer un véritable service public de médecine de proximité.

- **La réforme du monde hospitalo-universitaire et de la recherche médicale**, pour que l'exercice de la médecine ne soit plus sous l'influence des intérêts économiques des firmes pharmaceutiques et pour que les valeurs d'humanité, d'éthique et de bienveillance soient les piliers de toute carrière médicale.

- **La prise en compte des problèmes éthiques**, en nous penchant sur la fin de vie et les droits des malades, ainsi que sur l'impact des avancées des biotechnologies, notamment génétiques.

- **L'attribution d'une place prépondérante à la santé mentale** et aux nécessaires avancées dans ce domaine négligé, alors que s'accroissent les crises économiques, la souffrance au travail et les méfaits du chômage, et que le système éducatif ne tient pas assez compte des différences entre les individus, mettant certains dès le début de leur vie d'adulte dans une situation d'échec ou d'exclusion sociale.

- **La fin du paradoxe des médecines alternatives**, très utilisées, peu reconnues et donc peu surveillées par l'Administration, et parfois au contraire, pour des raisons de lobbying de professionnels de la santé, pas assez reconnues et pas assez soutenues par les pouvoirs publics, malgré les preuves de leur efficacité dans d'autres pays dans le monde

- **La garantie pour les personnes âgées et handicapées de vivre une vie conforme à leur volonté**, avec l'aide nécessaire pour qu'ils aient la possibilité de choisir au même titre que l'ensemble de la société.



15. Une politique volontariste pour une société fraternelle et un "bien vivre ensemble"

Pourquoi

Nous voulons, pour la France, un modèle de société, un projet commun, dans lequel chacun puisse se sentir concerné, responsable et acteur, quels que soient son genre, ses handicaps, son âge, son origine géographique, ses affinités sociales, culturelles, confessionnelles, sexuelles, etc.

Pour renforcer la cohésion et un idéal partagé qui nous rassemblent, nous devons réaffirmer l'identification à la communauté citoyenne nationale à partir de valeurs républicaines et des droits et devoirs de chaque citoyen envers les autres.

Pour constituer une communauté de citoyens, chacun(e) doit être convaincu(e) de la supériorité des principes universels républicains sur les particularismes, ainsi que de celle de la communauté citoyenne sur les communautarismes restrictifs. Pour en être convaincu, chacun(e) doit pouvoir en vivre les effets bénéfiques.

Cependant, les conditions du vivre ensemble ne relèvent pas que de l'affirmation de valeurs communes, mais aussi de politiques socio-économiques plus égalitaires pour une société plus apaisée et plus juste.

Comment

En revenant sur le passé pour comprendre ses prolongements contemporains

Nous mènerons une politique de réconciliation basée sur un travail mémoriel, pour faire connaître aux Français l'histoire de leur diversité, leur permettre de se comprendre, de prendre en compte la réalité, de changer de regard pour se reconnaître mutuellement comme Français légitimes, de se respecter, d'établir entre eux une relation de confiance.

En faisant de l'école la colonne vertébrale de l'identité citoyenne

- Nous favoriserons le développement de l'acquisition de la langue française ainsi que sa pratique, car c'est un véhicule essentiel pour que l'école républicaine reste un lieu de cohésion, un lieu d'apprentissage de la différence et de prise de conscience de l'universalité de certaines valeurs.
- Nous mettrons en œuvre un nouvel enseignement moral et civique sur les valeurs essentielles de la République en développant la médiation.
- Nous ferons enseigner les valeurs communes de citoyenneté, civilité, respect pour permettre l'apprentissage de la discussion et du débat serein et respectueux de l'autre.

En cultivant le civisme après le temps de l'école tout en préparant les jeunes à la vie active et adulte

- Nous créerons un nouveau service civique français ou européen, pour les jeunes femmes et les jeunes hommes, à leur majorité ou dès l'âge de 16 ans pour les sortir de leur cadre de vie habituel, favoriser leur libre-arbitre, les aider à murir et à s'orienter dans leurs études et/ou vers un métier, et ainsi développer la cohésion sociale.
- Nous favoriserons le développement de communautés citoyennes locales et la promotion d'activités qui créent du lien : associatives, sportives, culturelles ou citoyennes.
- Nous renforcerons la mixité sociale, à l'école, dans l'habitat, dans l'urbanisme, afin de casser la logique des ghettos de riches et de pauvres.
- Nous nous efforcerons de modifier le regard sur les quartiers populaires, qui sont aussi des lieux de solidarité, de réussite, d'innovation et de création.
- Nous œuvrerons à l'évolution des comportements et des mentalités dans le monde du travail, pour passer des rapports de compétition à la culture de l'intelligence collective, du respect, de la convivialité, et à la communication non violente.

En luttant contre les inégalités et les discriminations

- Nous viserons, à terme, la suppression du concordat en vigueur en Alsace-Moselle et dans tous les territoires d'outre-mer concernés ainsi que de ses à-côtés, car la laïcité n'est pas une option, mais une règle qui s'impose à toutes et tous comme garante de l'équilibre entre les individus et la nation. La laïcité demeure le ciment du vivre-ensemble à la française. Elle doit redevenir le modèle de ce qui nous permet de "faire société", voire de "faire nation", avec toute la richesse de nos diversités. Il s'agit de considérer la laïcité, au-delà d'un mode d'organisation juridique ou politique issu de la loi de 1905, comme une approche philosophique du vivre-ensemble, fondamentalement humaniste et respectueuse de l'autre.
- Nous garantirons une meilleure équité dans l'accès aux pratiques religieuses, pour éviter le financement des lieux de culte par des États ou organisations étrangers.
- Nous garantirons également une égalité de traitement quelle que soit la croyance ou non croyance, en particulier dans l'attribution des subventions culturelles.

- Nous prendrons des mesures institutionnelles et symboliques, en particulier la création d'un Conseil de la fraternité, placé au sommet des institutions.
- Nous encouragerons le respect de la laïcité dans l'entreprise, en sécurisant les règlements intérieurs.
- Nous lutterons contre les discriminations à l'embauche, en nous inspirant d'expériences réussies.

En luttant contre les dérives extrémistes qui menacent la cohésion citoyenne nationale

- Nous procéderons au démantèlement méthodique des systèmes communautaristes subis ou choisis.

Nous contacter

Pour toute remarque, tout commentaire, toute suggestion :

conseil-programmatique@nouvelledonne.fr

Pour nous rejoindre :

adhesions@nouvelledonne.fr

Pour toute information sur Nouvelle Donne :

contact@nouvelledonne.fr